



UFR de Sciences Humaines et Arts
Master esDOC - Information, Documentation, Bibliothèque

Année universitaire 2020-2021

Mémoire pour l'obtention du grade de master mention
« Information, communication »

**Les bibliothèques de lecture publique sont-elles le lieu pour débattre des
questions de société ?**

Présenté par Justine Ancelot

Soutenance le lundi 06 septembre 2021

Sous la direction de Marina Dinét-Dumas

Université de Poitiers

UFR de Sciences Humaines et Arts
Master esDOC - Information, Documentation, Bibliothèque

Année universitaire 2020-2021

Mémoire pour l'obtention du grade de master mention
« Information, communication »

**Les bibliothèques de lecture publique sont-elles le lieu pour débattre des
questions de société ?**

Présenté par Justine Ancelot

Sous la direction de Marina Dinot-Dumas

Université de Poitiers

Remerciements

Tout d'abord, je souhaite remercier Madame Marina Dinét-Dumas, ma directrice de mémoire, pour m'avoir guidée et conseillée, tout au long de ce travail, et ce avec une extrême bienveillance, de la définition du sujet aux nombreuses relectures.

Par ailleurs, mes remerciements vont plus largement à mes professeurs, Madame Dinét-Dumas et Monsieur David Guillemain, et toute l'équipe pédagogique du Master esDOC pour la grande qualité de la formation qui nous a été donnée, et pour le suivi pointilleux et sans faille qu'ils ont porté aux étudiants durant ces deux années.

Je remercie fortement les professionnels du réseau des bibliothèques de Rouen, qui ont bien voulu m'accorder de leur temps malgré la période difficile. Nos échanges riches et passionnants m'ont permis de réfléchir différemment sur mon sujet, et de manière plus générale, sur le métier de bibliothécaire.

Je remercie également ma tutrice de stage, Evelyne, qui m'a facilité les prises de contact avec les professionnels des bibliothèques, et pour ses encouragements lors de la rédaction de mon mémoire.

Évidemment, je ne peux écrire ces remerciements sans parler de mes parents. C'est une chance inestimable de grandir en se sentant aussi aimé. Les mots ne suffisent pas pour dire à quel point je vous en suis reconnaissante.

Je vous aime jusqu'à la lune et au retour.

Enfin, un grand merci à Marion, Marie et Zoé.

Les filles, nous nous sommes bien trouvées. Vous êtes entrées dans mon cœur pour y mettre plus de soleil.

Table des matières

<i>Remerciements.....</i>	<i>4</i>
<i>Introduction.....</i>	<i>7</i>
<i>Première partie : La place du débat en bibliothèque dans la littérature.....</i>	<i>11</i>
1. La bibliothèque : un espace public et social pour débattre.....	11
1.1) <i>La bibliothèque, un lieu d'animation et de discussion ?.....</i>	<i>11</i>
1.2) <i>Le débat comme moteur de la participation des usagers.....</i>	<i>13</i>
1.3) <i>Le débat source de cohésion sociale.....</i>	<i>15</i>
2. Les collections : les ressources sans lesquelles le débat est rendu impossible...	17
2.1) <i>Le pluralisme des collections pour représenter toutes les opinions : les enjeux.....</i>	<i>17</i>
2.2) <i>Le pluralisme des collections pour représenter toutes les opinions : les limites.....</i>	<i>19</i>
2.3) <i>Des collections adaptées aux usagers pour favoriser le débat.....</i>	<i>20</i>
3. Débattre en bibliothèque : quels positionnements de la part du professionnel ?	23
3.1) <i>Le statut du fonctionnaire et son devoir de réserve.....</i>	<i>23</i>
3.2) <i>Débattre : la frontière entre la sphère professionnelle et la sphère privée pose question.....</i>	<i>24</i>
3.3) <i>Devoir de réserve ou devoir de résistance ? La neutralité, faux-ennemi du bibliothécaire engagé.....</i>	<i>27</i>
<i>Deuxième partie : La méthodologie : de la grille d'entretien à la transcription....</i>	<i>30</i>
2.1) La présentation du réseau des bibliothèques de Rouen.....	30
2.1.1) <i>Le réseau et ses spécificités.....</i>	<i>30</i>
2.1.2) <i>Focus sur les bibliothèques représentées lors des entretiens.....</i>	<i>33</i>
2.1.2.1) <i>La bibliothèque Parment.....</i>	<i>33</i>
2.1.2.2) <i>La bibliothèque Simone-de-Beauvoir.....</i>	<i>33</i>
2.1.3) <i>La place du débat dans les bibliothèques du réseau de Rouen.....</i>	<i>34</i>
2.2) Les choix méthodologiques et le protocole de recherche.....	36
2.2.1) <i>La conception de la grille d'entretien.....</i>	<i>36</i>
2.2.2) <i>L'analyse de la méthodologie et de ses limites.....</i>	<i>37</i>

2.2.3) <i>La prise de contact avec le réseau des bibliothèques de Rouen et le déroulement des entretiens</i>	38
Troisième partie : Analyse des données recueillies lors des entretiens et leur confrontation aux hypothèses.....	40
3.1) Le rôle de la bibliothèque.....	40
3.1.1) <i>La bibliothèque et le débat</i>	40
3.1.2) <i>L'expérience du débat en bibliothèques</i>	42
3.2) <i>Le pluralisme des collections et leur rôle en matière de débat</i>	44
3.2.2) <i>Les limites du pluralisme des collections au service du débat</i>	45
3.3) <i>Le débat face aux questionnements déontologiques des professionnels</i>	47
3.4) <i>L'implication des élus dans la médiation culturelle en bibliothèque</i>	49
Conclusion.....	52
Bibliographie.....	55
Articles.....	55
Chartes.....	56
Codes.....	57
Manifeste.....	57
Mémoire.....	57
Monographies.....	57
Rapports.....	58
Sites internet.....	58
Thèse.....	58
ANNEXES.....	59
Grille d'entretien.....	59
Données recueillies lors des entretiens.....	61

Introduction

Se questionner sur la faculté des bibliothèques à s'engager sur les questions de société demande avant tout de définir ce qu'est une bibliothèque aujourd'hui. La bibliothèque est un lieu public où les débats sont possibles, et où la citoyenneté revêt des formes évolutives. C'est pourquoi, il faut s'interroger sur la capacité de la bibliothèque à être un lieu de débat public. En effet, par exemple, certaines bibliothèques font le choix de s'engager autour de questionnements forts et propices aux débats. C'est le cas de la Bibliothèque Universitaire du Littoral, qui a établi un programme culturel pour sensibiliser sur le thème des réfugiés en 2016 regroupant une exposition, des débats, des ateliers, et une reconstitution de la « jungle »¹. La médiathèque Olympe de Gouges à Strasbourg, a quant à elle décidé de s'investir sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes². Cette bibliothèque fait le choix d'inclure dans la politique documentaire des achats d'ouvrages sur l'identité sexuelle, l'homosexualité, l'égalité des sexes³. Des expositions, des sacs thématiques et des débats sur ces questions sont aussi proposés. La bibliothèque a donc pour vocation d'ouvrir des débats et des horizons, et permettre aux usagers de se sensibiliser sur des sujets majeurs de notre temps.

Pour une partie des usagers, une bibliothèque reste un lieu avec du mobilier professionnel proposant des collections régulièrement actualisées par des personnels formés. Nombreux sont les usagers qui se rendent avant tout dans une bibliothèque, pour lire sur place, pour emprunter des ouvrages ou bien pour travailler, et effectuer des recherches. Pourtant, Anne-Marie Bertrand montre le paradoxe qui limite la bibliothèque aux livres et à la lecture⁴.

1 Isabelle DE SOUZA, « Bibliothèques et citoyenneté : journée ABF Nord-Pas-de-Calais – 12 décembre 2016 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n°11, p. -. En ligne : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/bibliotheques-et-citoyennete_67524

2 Céline HIRTZ, « La question de l'égalité femmes-hommes en médiathèque : journée d'étude ABF Alsace – 5 décembre 2016 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n° 11, p. -. En ligne : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/la-question-de-l-egalite-femmes-hommes-en-mediathèque_67441

3 *Ibid*

4 Anne-Marie BERTRAND, « « Bibliothèques : vive la sociale ! » : le Monde, 3 avril 2015 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2015, n°5, p. 161-161. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-05-0161-009>

De plus, la définition de la bibliothèque par l'Unesco laisse induire que ce lieu peut dépasser cette simple conception⁵. En effet, dans le *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique*, cette institution est considérée comme une « force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information », contribuant au « progrès spirituel ». Une telle définition montre que la bibliothèque de lecture publique n'est pas qu'un lieu d'information, mais qu'au contraire, c'est aussi le lieu de la formation et de la construction personnelle. La bibliothèque est le lieu propice pour mobiliser la citoyenneté car elle propose de construire une culture et d'en débattre à travers une approche des idées qui se veut diverse. La bibliothèque a donc une vocation sociale de plus en plus affirmée, notamment illustrée par la dynamique du troisième lieu, ou encore des rencontres comme celles du « Vivre Ensemble », à la médiathèque de quartier des Trois Cités de Poitiers, par exemple. Un autre exemple de mobilisation est celui du « Kiosque Citoyen » du bibliothécaire Rémi Thomas qui rassemble en un seul et même espace, tous les documents relevant de l'actualité et fait ainsi de la médiathèque André Chédid (Tourcoing) un lieu-ressource⁶.

Enfin pour le contexte français, selon la *Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs des bibliothèques*⁷ de l'ABF, tous les usagers peuvent accéder librement et sans discrimination à toutes les cultures, et à une information plurielle. En effet, l'action des bibliothèques de lecture publique contribue au maintien de la liberté intellectuelle, et à la préservation des valeurs démocratiques en accueillant toutes les personnes sans faire de distinction d'âge, de sexe, de statut social, de religion, d'ethnie, quelle que soit leur origine culturelle ou leur appartenance politique. Les bibliothèques de lecture publique veillent donc à l'inclusion de tous, et participent le plus largement possible à l'accès à la culture.

En outre, la *Charte* stipule que les usagers des bibliothèques disposent du droit d'être en capacité à participer à l'innovation sociale et aux débats citoyens : « Les bibliothèques sont un espace public ouvert à l'expérimentation et à l'échange collaboratif des savoirs de tous types sur un territoire. Elles encouragent donc la mise en réseau des actions susceptibles de faire fructifier l'innovation sociale et le débat citoyen »⁸. Les usagers ont donc la possibilité de s'engager, et le rôle des bibliothèques est de les accompagner. Les bibliothèques deviennent un espace public où l'actualité, les questions qui traversent la société, peuvent être discutées librement afin de les questionner.

⁵ *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, 1994.

En ligne : [Manifeste_UNESCO_sur_les_bibliotheques_publicques.pdf \(abpq.ca\)](https://abpq.ca/manifeste_unesco_sur_les_bibliotheques_publicques.pdf)

⁶ Isabelle DE SOUZA, « Bibliothèques et citoyenneté : journée ABF Nord-Pas-de-Calais –12 décembre 2016 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n°11, p. -.

En ligne : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/bibliotheques-et-citoyennete_67524

⁷ *Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs des bibliothèques*, ABF, 2015. En ligne : [charte_biblib_abf.pdf](https://abf.fr/charte_biblib_abf.pdf)

⁸ *Ibid*

Il est important de souligner que la bibliothèque peut donc être un lieu de rassemblement où chacun peut exprimer ses opinions politiques, ou encore son point de vue sur la société dans des cadres délimités par la bibliothèque. En janvier 2019, l'*Association des bibliothécaires de France* fait parvenir un communiqué qui synthétise la vocation du débat démocratique dans cette institution publique : « Les bibliothèques sont faites pour ouvrir des débats, des horizons et provoquer des rencontres (rencontre avec soi, avec les autres, avec des auteurs qui aident à comprendre la complexité du réel). Par leur travail de médiation, leur participation à l'éducation aux médias et à l'information, elles contribuent à la formation et au développement de la citoyenneté »⁹.

De cette facette de la bibliothèque comme lieu de débat, et d'échange découle une interrogation en direction du positionnement des professionnels notamment vis-à-vis de leurs devoirs de fonctionnaire, ainsi que la capacité réelle des bibliothécaires et de la bibliothèque à s'emparer des questions sociétales en termes de moyens et de modalités.

En effet, les bibliothécaires se sentent-ils légitimes pour aborder des questions de société avec les usagers ? Existe-t-il un risque de manque de neutralité de la part des bibliothécaires lors de la mise en place de débats, comme par exemple une censure sur le choix du thème abordé ? Ou au contraire, le principe de neutralité de cette institution n'empêche-t-il pas un engagement fort de la part de ses professionnels ? Dans quelle mesure cette institution publique peut-elle mettre en place des services sans prendre de position politique ? Le pluralisme d'idées en bibliothèque est-il le garant d'une neutralité de la part de cette institution ?

Ainsi, nous chercherons à comprendre dans quelle mesure les bibliothèques de lecture publique peuvent-elles être le lieu pour débattre des questions de société, et ce que cela implique pour les professionnels. Il faudra donc questionner les devoirs des professionnels liés à leurs fonctions et les libertés quant à la prise d'initiatives, ainsi que la capacité réelle de la bibliothèque à s'attaquer aux questions d'actualité et les responsabilités de cette institution envers les usagers.

Ce questionnement entraîne alors plusieurs hypothèses que le mémoire devra explorer. La première hypothèse interroge le rôle du pluralisme des collections dans la capacité de la bibliothèque à être un lieu de débat. En effet, la bibliothèque de lecture publique doit assurer un accès à la culture représentant tous les points de vue afin d'illustrer l'engagement de cette institution culturelle à proposer des débats éclairés sur les sujets au cœur de l'actualité. Pour les professionnels, la vocation démocratique de la bibliothèque à développer l'esprit critique des usagers, passerait principalement par le pluralisme des collections.

⁹ *Les bibliothèques, outils indispensables pour les citoyen-ne-s : lire, s'informer, débattre pour comprendre et agir*, ABF, 2019. En ligne : [ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS \(abf.asso.fr\)](https://www.abf.asso.fr/)

La deuxième hypothèse met en lumière le point de tension entre le devoir de réserve du professionnel et l'engagement personnel du bibliothécaire. Si les professionnels des bibliothèques reconnaissent la capacité de cette institution à incarner le débat citoyen, le principe de liberté d'opinion et d'expression propre à chacun pourrait questionner le code de déontologie du bibliothécaire et remettrait en question le positionnement individuel du professionnel quant à son statut de fonctionnaire.

Enfin, la dernière hypothèse se déplace à l'échelle des élus afin d'éclairer l'enjeu démocratique de cette institution à s'inscrire dans le territoire. Les décideurs et les élus territoriaux prennent conscience de l'enjeu stratégique des bibliothèques de lecture publique à diffuser les valeurs démocratiques sur leur territoire auprès d'une population parfois éloignée des valeurs de la République. C'est pourquoi, ils investissent pour que ces institutions publiques proposent des débats citoyens afin de sensibiliser sur les sujets d'actualité, et faire des usagers des citoyens éclairés.

Pour confronter ces hypothèses à la réalité du terrain, une méthodologie doit être mise en place afin de recueillir les informations nécessaires pour les affirmer ou les infirmer. L'approche empirique prendra donc la forme d'une enquête qualitative auprès des professionnels du réseau des bibliothèques de Rouen. Pour s'approprier les enjeux professionnels, des entretiens avec des bibliothécaires permettront de recueillir leur ressenti par rapport à leurs missions. De plus, les entretiens seront un bon moyen pour en savoir plus sur l'implication du professionnel.

L'état de l'art permettra de questionner les dispositions de cet espace public à être un lieu d'animation, où mettre en lumière les enjeux de notre société permet de renforcer la cohésion sociale entre les usagers. Il mettra aussi en exergue le rôle fondamental des collections. Sans le pluralisme et la neutralité des collections, un débat éclairé en bibliothèque semble impossible. Enfin, une réflexion sur le positionnement des professionnels est indispensable pour discuter les droits et les devoirs de ces fonctionnaires, et mesurer à cet égard leur capacité à s'engager.

La deuxième partie présentera le cas concret que constitue l'objet d'étude du présent mémoire, et qui permettra de confronter les différentes notions abordées dans l'état de l'art.

La dernière partie établira les résultats des entretiens menés sur le réseau des médiathèques de Rouen.

Première partie : La place du débat en bibliothèque dans la littérature

Du verbe « débattre », composé du préfixe *-dé*, exprimant l'intensité, et de *battre*, issu du latin *battuere*, frapper, débattre signifie discuter à plusieurs, chacun exposant ses arguments. Un débat est une discussion organisée et animée entre personnes qui exposent des avis ou des idées sur un thème donné. Organiser un débat en bibliothèque n'est pas un choix anodin. C'est donner la possibilité aux usagers de s'exprimer, de prendre part aux questions citoyennes de notre temps. La première partie de l'état de l'art permettra de souligner comment la bibliothèque en étant un espace public est le lieu privilégié pour inciter les usagers à participer au débat citoyen afin de se construire un esprit critique éclairé et renforcer la cohésion sociale entre les différents publics.

1. La bibliothèque : un espace public et social pour débattre

1.1) La bibliothèque, un lieu d'animation et de discussion ?

Il est intéressant de se tourner vers les textes déontologiques pour éclairer la manière dont est pensé l'espace en bibliothèque, et quelles activités peuvent prendre place dans ce lieu public. La charte établit par l'*Association des Bibliothèques de France* en 2015 regroupe les huit droits fondamentaux des citoyens à accéder aux informations. Le droit d'être en capacité de participer aux débats citoyens en bibliothèque apparaît à la cinquième place : « Les bibliothèques sont un espace public ouvert à l'expérimentation et à l'échange collaboratif des savoirs de tous types sur un territoire. Elles encouragent donc la mise en réseau des actions susceptibles de faire fructifier l'innovation sociale et le débat citoyen »¹⁰. Ici, le débat d'idées est donc perçu comme un moyen pour accéder à différents savoirs. La bibliothèque devient alors un lieu d'expérimentation où la discussion véhicule les connaissances.

Cette idée de capacité d'agir se retrouve dans l'article 3 de la *Charte des bibliothèques* de 1991 : « La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie (...) pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société »¹¹. Cet article montre bien que la vocation démocratique fait partie de l'essence même de la bibliothèque. Cette veine idéologique s'applique concrètement dans cet espace public sous des formes diverses ; le débat en est une.

10 *Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques*, par Bib'Lib (ABF) 2015, mise à jour en 2018.
En ligne : [charte_biblib_abf.pdf](#), consulté le [11/01/2021].

11 *Charte des bibliothèques*, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991.
En ligne : [1096-charte-des-bibliotheques.pdf \(enssib.fr\)](#)

De plus, comme le montre d'ailleurs Isabelle Masse, le rôle du débat au sein de la bibliothèque n'est pas anodin car il a une finalité politique, en plus d'une finalité démocratique¹². C'est pourquoi, la bibliothèque est un lieu-ressource qui forme le citoyen, où l'accompagnement à la citoyenneté se fait notamment par la mise en place de débats.

Ainsi, la bibliothèque de lecture publique est un lieu d'animation, où la discussion autour d'un thème donné devient une expérimentation du vivre ensemble, et où le débat est une forme interactive de médiation de l'information. Damien Belvèze rappelle que l'animation est « une méthode de conduite d'un groupe qui favorisent l'intégration et la participation de ses membres à la vie collective »¹³. L'animation comporte donc déjà une valeur sociale et politique, que le débat ne fait que renforcer.

Isabelle de Souza, actuellement responsable de la médiathèque Saint-Maurice Pellevoinsin à Lille, en présentant plusieurs animations ayant eu lieu en bibliothèque, éclaire ce phénomène¹⁴. En effet, le *Kiosque Citoyen* du bibliothécaire Rémi Thomas montre qu'un tel point relai dans la bibliothèque est une tribune pour opérer une médiation différente des sujets d'actualité. Ce dispositif se décline en deux étapes. Dans un premier temps, il y a l'exploitation de la réactivité des actualités en exposant les gros titres puis dans un second temps, les débats et les conférences viennent approfondir les sujets mis en avant par le kiosque afin de poser un regard éclairé sur la société. Dans ce même article, Isabelle de Souza met en lumière le travail de la Bibliothèque Universitaire du Littoral-Côte d'Opale qui a établi un programme culturel sur le thème des réfugiés en 2016. Cette exposition intitulée « *Le droit de vivre* » incluait des photographies, une reconstruction de la « jungle », et plusieurs ateliers. Finalement, ce projet d'envergure souligne que le débat autour d'un sujet précis ne se limite pas à la prise de parole. Cette exposition montre que la bibliothèque est un lieu où le débat prend la forme d'un processus réflexif, et ne se limite pas à la discussion. Grâce à l'organisation de débat sous différentes formes (conférence, exposition, ateliers...) la bibliothèque devient alors un lieu vivant en prise sur le monde.

Finalement, la mise en place de débats et d'autres animations en bibliothèque montre que cette institution est un lieu de vie où l'information prend une forme plus agissante. Raphaëlle Bats affirme que la bibliothèque est « partie prenante de la communauté en train d'agir »¹⁵.

12 Isabelle MASSE, « Animation et bibliothèque : hasards ou nécessité ? », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1995, n° 4, p. 80-82.

13 BELVEZE, Damien. (2004, janvier). L'animation en bibliothèque en France et au Québec. (Mémoire d'étude de diplôme de conservateur des bibliothèques). École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques. [En ligne] <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/601-l-animation-en-bibliotheque-en-france-et-au-quebec.pdf>

14 Isabelle DE SOUZA, « Bibliothèques et citoyenneté : journée ABF Nord-Pas-de-Calais –12 décembre 2016 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n°11, p. -.
En ligne : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/bibliotheques-et-citoyennete_67524

15 Raphaëlle BATS. Après les attentats: les bibliothèques face à la laïcité, au pluralisme et à la citoyenneté. Fabienne Henryot. Bibliothèques, religions, laïcité, Hémisphères Éditions; Maisonneuve et Larose Éditions, p.197, 2018.

Suite aux attentats de 2015, les bibliothécaires remettent en question l'efficacité des sélections documentaires sur la religion et la laïcité pour répondre aux maux que traversent la société, notamment car elles ne suffisent pas aux professionnels pour remplir leur besoin d'action. Raphaëlle Bats souligne donc une transition entre un modèle de bibliothèque qui transmet une sélection d'information vers une dimension active, où la bibliothèque questionne son agir. Il existe alors une séparation entre l'information produite par cette institution et l'action tournée vers les citoyens qui semble induire que « la prescription documentaire » pourrait ainsi « être dépassée par des actions rassembleuses, non pas en terme de consensus, mais en terme de communauté »¹⁶.

Ainsi, la bibliothèque est un lieu d'animation où la discussion permettrait aux usagers de s'impliquer activement dans la société. La mise en circulation de la parole posséderait une dimension agissante dans la mesure où la confrontation des opinions autour d'un sujet donné amène à une prise de position, et à un positionnement de l'utilisateur dans la société. Les ressources documentaires sembleraient alors plus limitées dans leur portée que les animations en bibliothèque pour répondre aux questions de société auprès des usagers.

La diffusion de la parole des usagers lors d'un débat en bibliothèque questionne ensuite le rôle de la participation et le positionnement des professionnels lors de cette animation.

1.2) *Le débat comme moteur de la participation des usagers*

Pierre Melin et Françoise Choay définissent la « participation » comme étant un rôle, une fonction donnée aux individus dans la prise de décision affectant l'institution dont ils font partie. Pour eux, la participation, représente « tout à la fois l'outil le plus basique et le plus complet de la démocratie participative », et consiste ainsi à *prendre part*¹⁷. La participation relève donc de la citoyenneté, et le débat est l'une de ses modalités.

En bibliothèque, la participation est un enjeu de taille et peut prendre diverses formes. En effet, les bibliothèques qui intègrent une approche participative adoptent une démarche qui n'est pas anodine. Elles choisissent d'accompagner les usagers sur leur territoire et réaffirment par là leur rôle social et politique. Le débat semble alors une plus-value pour les bibliothèques dans leur volonté de renforcer leur faculté à prendre une place active dans la société, grâce à la mobilisation collective entre les bibliothécaires et les usagers. En ce sens, Guillaume Gast montre qu'en encourageant la participation des usagers par des interactions, les bibliothèques développent un lien social plus inclusif¹⁸.

16 *Ibid*

17 MELIN, Pierre, CHOAY, Françoise, 2000. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presses Universitaires de France, Paris, p. 575

18 Guillaume GAST, « Démarches participatives : co-construire la bibliothèque avec les enfants et les jeunes : 16 mai 2019 – BnF », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2019, n°17, p. -.

Effectivement, le débat en bibliothèque encourage la participation des usagers grâce à un cadre serein où les conditions de prises de parole respectent les libertés d'expression et d'opinion. Cette capacité du débat en bibliothèque à favoriser la cohésion sociale vient d'un repositionnement de la circulation de la parole. Comme le souligne Guillaume Gast, le débat en bibliothèque permet de redéfinir le rôle du bibliothécaire, qui devient un encadrant plutôt qu'un intervenant. En se mettant plus en retrait, le bibliothécaire se détourne d'une gestion verticale des relations avec les usagers, pour une gestion plus horizontale : « Mais les projets de participation des publics imposent de repenser la posture professionnelle : en déléguant à des enfants des tâches de bibliothécaires, les professionnels acceptent une forme de remise en cause par le transfert des compétences en bibliothéconomie qui amèneront peut-être le public à avoir des idées que les professionnels n'ont jamais eues »¹⁹. Ce mode de relation plus équilibré, et plus inclusif pour l'utilisateur instaure dans un même temps un nouveau rapport entre les usagers eux-mêmes mais aussi avec les bibliothécaires, qui s'éloignent du statut d'experts.

Le débat organisé à la bibliothèque *Elsa Triolet* en 2014 dans le cadre du projet « *Et si on en parlait ?* » constitue un exemple pour comprendre en quoi ce type d'animation engendre la participation des usagers. En effet, les sujets ont été choisis de manière participative afin d'impliquer directement les publics. Ainsi, grâce à une enquête menée auprès des usagers, et des échanges avec des partenaires, le sujet a pu être choisi collectivement. On remarque aussi que la mise en place d'un débat au sein d'une bibliothèque demande déjà une participation de la part des usagers puisque les discussions sont amorcées avant l'animation en elle-même²⁰. Cette consultation en amont semble incontournable pour que le débat touche directement les préoccupations des usagers de la médiathèque. Ici, la mise en place du débat demande aux publics d'être des consultants, dont la voix compte réellement. Enfin, en s'éloignant « du format *conférence* [...] pour proposer un format *horizontal* propice à la participation des personnes présentes »²¹ cette organisation permet de relayer la parole des professionnels au second plan, ces derniers n'étant que des encadrants, et non plus des prescripteurs. Raphaëlle Bats, en s'inspirant de la méthode de Goffman, montre que le rôle du bibliothécaire varie entre animateur, formateur et témoin afin de créer une situation participative pour les usagers²². Effectivement, Raphaëlle Bats souligne que le bibliothécaire alterne entre une posture d'animateur, « celui qui accueille et facilite l'activité » en passant le micro lors du débat par

En ligne : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/demarches-participatives-co-construire-la-bibliotheque-avec-les-enfants-et-les-jeunes_69176

19 *Ibid*

20 Camille, H. (2014, 8 juillet). « Et si on en parlait ? : la médiathèque comme lieu de débat citoyen ». « [Et si on en parlait ?](#) » : la médiathèque comme lieu de débat citoyen – *Légothèque* (wordpress.com)

21 *Ibid*

22 BATS, Raphaëlle. (2019, février). De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique. (Thèse). Université Paris Diderot. pp.100-106 [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02465951/>

exemple, de formateur, « qui a un regard sur le contenu échangé » en validant les contenus de l'animation, et celui de spectateur, « qui participe à l'activité en cours avec plus ou moins de réaction perceptible »²³.

La participation des usagers questionne donc le statut du bibliothécaire. Les rapports entre usager et bibliothécaire doivent être rééquilibrés pour que le public s'implique et participe : l'autorité du bibliothécaire doit s'effacer pour le positionner en tant qu'hôte de l'évènement et non comme expert. Le débat s'éloigne alors du format standard de l'atelier afin de proposer un système plus horizontal, qui génère la participation des individus et les fédère.

1.3) *Le débat source de cohésion sociale*

Comme indiquée dans le *Manifeste de l'Unesco*, la bibliothèque est un lieu d'émancipation et d'appropriation des savoirs. En plaçant l'usager au centre par les démarches participatives, la bibliothèque de lecture publique ne se contente plus d'intégrer le public en son sein. En effet, c'est souvent à la personne de s'adapter pour intégrer la société en inhibant ce qui pourrait nuire à son intégration (avis, goûts, traits de caractère...). Or, Marie-Noëlle Andissac et Thomas Chaimbault-Petitjean soulignent dans un dossier de *Bibliothèque(s)* que la dynamique d'inclusion amenée par cette institution inverse cette tendance²⁴. Ce n'est plus à l'individu de s'intégrer mais à la société, et donc à la bibliothèque, de s'adapter pour inclure les personnes avec leurs différences. C'est par cette acceptation de chacun que la bibliothèque peut ensuite partager un patrimoine social commun avec ses usagers. Débattre en bibliothèque est une expression de cette volonté politique et sociale : par le biais de la prise de parole par le public, l'expression de soi est rendu possible, et chacun peut alors évoquer sa singularité.

De plus, le débat s'inscrit directement dans le territoire que la bibliothèque dessert. On le voit lors du débat organisé à la bibliothèque *Elsa Triolet* dans le cadre du projet « *Et si on en parlait ?* » puisque les préoccupations des usagers deviennent le sujet des thématiques abordées ensuite lors des débats²⁵. Se réunir en bibliothèque pour débattre d'un sujet est fédérateur et entretient le lien privilégié entre les institutions et les publics. La bibliothèque est donc un lieu qui privilégie la proximité. C'est en 1980, que Ray Oldenburg imagine la notion de troisième lieu afin de pointer du doigt la déficience des lieux favorisant les rencontres. Un délitement du lien social est alors souligné par Ray Oldenburg. Ce manque de lien social surgit en France ces dernières années. Il est alors question de repenser la manière de

23 *Ibid*

24 ANDISSAC, M. & CHAIMBAULT-PETITJEAN, T. (2015). « Des bibliothèques inclusives ». *Bibliothèque(s)*, (80), pp. 10-12. [En ligne] <https://legothequeabf.files.wordpress.com/2015/11/introduction-bibliothc3a8ques-80.pdf>

25 Camille, H. (2014, 8 juillet). « Et si on en parlait ? : la médiathèque comme lieu de débat citoyen ». « *Et si on en parlait ?* » : la médiathèque comme lieu de débat citoyen – L'égothèque (wordpress.com)

partager la culture commune collective et l'expérience de chacun. Dans *Livre-échange*, Agnès Babois montre à ce sujet que les bibliothèques ne peuvent plus se contenter de proposer des ressources documentaires sur la citoyenneté, et sur le vivre ensemble²⁶. Proposer de débattre s'apparente à une nouvelle manière de mettre en exergue les ressources de la bibliothèque. La connaissance dépasse le savoir livresque puisqu'il est mis en action par la parole des usagers. Une dynamique plus humaine est insufflée car il y a une concrétisation du vivre ensemble par le rassemblement et le partage d'opinions.

Enfin, les débats et les rencontres organisés en bibliothèque de lecture publique permettent de donner à voir et à entendre des histoires peu mises en lumière d'ordinaire. D'origines danoises, « les bibliothèques vivantes » incarnent le projet de rencontrer le « préjugé ». Le vivre ensemble se fait donc par l'intermédiaire d'une véritable rencontre. En ce sens, la bibliothèque vivante est une forme de débat entre deux individus. La bibliothèque vivante se rattache donc parfaitement à la définition de la cohésion sociale donnée par Alain Vulbeau. Ce dernier remarque que la cohésion sociale repose sur le lien social, formulant ainsi l'hypothèse « qu'il s'agirait de faire tenir ensemble les différentes composantes de la société, en faisant de la lutte contre l'exclusion l'objectif principal et de la participation, entre autres, un des moyens de l'action »²⁷. Au même titre, Raphaëlle Bats, écrit dans sa thèse que les bibliothèques vivantes valorisent chacun, et amènent un sentiment de reconnaissance : « Il ne s'agit pas de transmettre le savoir, mais de transmettre une émotion, qui favorisera le sentiment de fraternité, de souci de l'autre et de reconnaissance mutuelle »²⁸. Ainsi, les récits singuliers et intimes se rallient au récit plus collectif et fédèrent alors les usagers entre eux.

Débattre en bibliothèque, c'est donc créer de l'expérience commune et renforcer la cohésion sociale entre les usagers afin de répondre à l'actualité, et aux crises qui traversent notre société. La bibliothèque est alors un espace de documentation et de médiation dans lequel la société peut se penser à travers des actions participatives²⁹.

26 BABOIS, Agnès. « La bibliothèque autrement ». *Livre/échange*, 2015, n°66, pp. 9-12. [En ligne] https://webtv.bpi.fr/media/doc_acc/0006/20150625-ParSavAR-PJ01_05Bpi.pdf

27 VULBEAU, Alain. « Cohésion sociale et politique sociale », *Informations sociales* 1/ 2010 (n° 157), p. 17-17 [En ligne] [Contrepoint - Cohésion sociale et politique sociale Cairn.info](http:// Cairn.info)

28 BATS, Raphaëlle. (2019, février). De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique. (Thèse). Université Paris Diderot. p.143 [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02465951/>

29 BATS, Raphaëlle. *Les enjeux et les limites de la participation : le rôle des bibliothèques* In : *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2015 (généré le 23 avril 2021). [En ligne] <https://books.openedition.org/pressesenssib/4269#text>

2. Les collections : les ressources sans lesquelles le débat est rendu impossible

La bibliothèque est donc un lieu d'animation où le débat fédère les usagers entre eux en créant du lien social. Il est intéressant maintenant de questionner le rôle des collections dans l'organisation des débats. Cette partie souligne les enjeux et les limites du pluralisme des collections tout en montrant sa capacité à générer la discussion en bibliothèque. Enfin, pour amener les usagers à prendre part aux débats, les collections doivent répondre à leurs besoins.

2.1) *Le pluralisme des collections pour représenter toutes les opinions : les enjeux*

Comme annoncé précédemment, le débat est l'expression de la faculté de la bibliothèque à contribuer à l'émancipation des citoyens. Proposer des actions et des animations semblent être une manière de concevoir la dimension sociale et politique de cette institution, loin de son image d'un espace essentiellement rempli de livres. Pourtant, les collections restent le support matériel déterminant pour libérer la parole, faire réagir et développer un esprit critique, propice au débat. Les collections sont l'objet du pouvoir et de l'émancipation, et c'est par leur pluralisme que l'utilisateur pourra ensuite se construire. En effet, les collections sont des outils et des ressources pour s'informer, et se constituer en citoyen. Réelle mission de service public, comment permettre de concilier les exigences de pluralisme des collections et neutralité professionnelle ?

L'article 7 de la *Charte des bibliothèques* de 1991, le stipule : « Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois »³⁰. Les collections se doivent donc d'être plurielles, inclusives et représentatives de l'ensemble des citoyens. Puis en 1994, le *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique* souligne que « Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales »³¹. Plus tard, l'*Association des bibliothèques de France* reprendra ces objectifs et en fera le premier droit de sa charte, intitulé « le droit d'accéder librement et sans discrimination à toutes les cultures et à une information plurielle », en indiquant que « les collections, ressources et contenus disponibles dans ou par les bibliothèques reflètent la pluralité et la diversité de la société et doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique, religieuse ou de

30 *Charte des bibliothèques*, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991.

31 *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, 1994.

En ligne : [Manifeste UNESCO sur les bibliothèques publiques.pdf \(abpq.ca\)](https://www.abpq.ca/manifeste_unesco_sur_les_bibliotheques_publicques.pdf)

pressions commerciales »³². Représenter la différence et la pluralité est donc au cœur de la politique documentaire.

La bibliothèque de lecture publique revendique un rôle politique et démocratique en promouvant le plus grand accès possible, et seule cette diversité semble pouvoir émanciper le citoyen. Ces textes fondateurs explicitent ainsi les missions universelles des bibliothèques mais aussi les devoirs des bibliothécaires vis-à-vis de leur public. C'est pourquoi Isabelle Duquenne et Jean Vanderhaegen sont amenés à rappeler que la mise à disposition d'une collection plurielle constitue un travail autour de la politique d'acquisition « et installe le bibliothécaire d'emblée comme un professionnel responsable et engagé dans la constitution comme dans la médiation des collections »³³. Ces exigences constituent le socle de la politique documentaire. Il s'agit donc de construire des collections sans faire l'apologie d'aucune tendance et de fuir tout prosélytisme, par le biais d'une offre diverse afin de confronter tous les points de vue, indispensables au débat. Aux acquéreurs, il revient donc « de sélectionner, sans censurer ni valider tel ou tel courant d'opinion, en apportant des pièces majeures rendant possible la réflexion, afin de répondre aux attentes du public et lui permettre d'élaborer son propre jugement »³⁴. Les acquisitions en prise avec l'actualité qui pensent les événements et nourrissent le débat sont ainsi effectuées avec neutralité grâce à une sélection marquée par la diversité d'opinions, tout en veillant à une représentativité et à une légitimité des auteurs³⁵.

Pourtant, dans la réalité des faits, est-ce si facile de faire cohabiter des idées qui entrent parfois en conflit les unes avec les autres ? Le pluralisme en bibliothèque existe-il vraiment ? Quelles en sont les limites ? En effet, il faut mettre en regard les pratiques quotidiennes et les tensions qui existent entre les valeurs du pluralisme dans un contexte territorial et politique qui oriente parfois les acquisitions.

32 *Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques*, par Bib'Lib (ABF) 2015, mise à jour en 2018. En ligne : [charte_biblib_abf.pdf](#), consulté le [18/01/2021].

33 Isabelle DUQUENNE, Gilles ÉBOLI et Jean VANDERHAEGEN, « Au regard des collections : la bibliothèque, une fabrique du citoyen », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2015, n° 5, p. 72-77.
En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-05-0072-007>

34 *Ibid*

35 *Ibid*

2.2) *Le pluralisme des collections pour représenter toutes les opinions : les limites*

Marie-Noëlle Andissac et Thomas Chaimbault-Petitjean rappellent que la politique menée par les collectivités, ou par des groupes de pression entrave parfois la politique documentaire des bibliothèques dans leur volonté de diversité³⁶. En 2014, en France, le mouvement extrémiste intitulé « Le printemps français » avait demandé le retrait de collections jeunesse portant sur la théorie du genre³⁷. Parallèlement, la même année, aux États-Unis émerge le mouvement « *We need diverse books* » avec l'objectif de faire la promotion de la diversité dans les collections jeunesse afin de sortir des représentations normatives (blanches, valides, hétérosexuelles) et proposer des livres dans lesquels tous les enfants et adolescents peuvent se reconnaître³⁸. Il paraît indispensable d'assurer une diversité des collections pour permettre ensuite à tous les usagers d'intervenir lors d'un débat organisé par la bibliothèque. Une collection aux représentations normatives rejette une partie des citoyens qui ne se reconnaît pas dans ce fonds. On le voit donc au travers de cette démarche américaine, le pluralisme des collections ne va pas toujours de soi, et ce droit fondamental est parfois menacé. Une politique d'acquisition et des critères déontologiques ne semblent pas être le garant suffisant d'un pluralisme respecté.

En 1995, Catherine Canazzi, ex-directrice de la bibliothèque municipale d'Orange, témoignait déjà de la pression politique exercée par la mairie d'extrême droite sur la politique d'acquisition de sa bibliothèque. Les ambiguïtés du pluralisme induisent parfois une censure politique menée par les intérêts des élus, d'où le besoin de préserver la politique d'acquisition de toute confiscation idéologique. Pourtant Catherine Muller souligne que si la Charte des bibliothèques préconise le pluralisme en bibliothèque, aucune définition juridique n'existe, ni même de législation obligeant une collectivité à l'appliquer obligatoirement³⁹. Protéger le métier de bibliothécaire des ingérences politiques apparaît primordial, et seul l'État pourrait définir des règles à ce sujet. Amoindrir le pluralisme des collections, c'est donc limiter par la suite la pluralité d'opinions lors de débats au sein de la bibliothèque, et réduire la vocation démocratique de cette animation.

Toutefois, il est bon de préciser que la censure politique n'est pas le seul danger dans le respect de la pluralité des collections, il faut aussi préserver l'exclusivité des acquisitions par le seul intérêt personnel du professionnel. En effet, la tentation de bannir des ouvrages à caractère polémique (la politique, la religion, la caricature...) existe pour ne pas heurter, par exemple, sa propre sensibilité, celle de ses collègues, celle des

36 ANDISSAC, M. & CHAIMBAULT-PETITJEAN, T. (2015). « Des bibliothèques inclusives ». *Bibliothèque(s)*, (80), pp. 10-12. En ligne : <https://legothequeabf.files.wordpress.com/2015/11/introduction-bibliothc3a8ques-80.pdf>

37 *Ibid*

38 *Ibid*

39 Catherine MULLER, « Bibliothèques et pluralisme », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1998, n°3, p. 83-84. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-03-0083-007>

usagers. L'ABF communique en 2013 une prise de position rappelant le devoir de pluralisme en bibliothèque : « Il est bien évident que le bibliothécaire même, ne serait-ce qu'en vertu de son devoir de neutralité, doit rester impartial dans ses choix et doit pouvoir les motiver en s'appuyant sur une politique documentaire définie. (...) Mais aucune ingérence, notamment politique et même motivée par des questions budgétaires, ne pourra être acceptée lorsqu'elle contredit une démarche scientifique et professionnellement éthique »⁴⁰. Malgré cette injonction, la volonté de pluralisme rencontre des limites, l'offre documentaire proposée en bibliothèque publique reste réduite. Un rapport de l'Inspection générale des bibliothèques de 2016 annonce que « le budget, le volume de l'ensemble du fonds et donc l'équilibre entre les différents domaines documentaires, la place disponible et les connaissances de l'équipe dans le domaine rendent souvent cet objectif de pluralisme hors de portée si l'on considère la seule collection physique sur un seul site »⁴¹.

Ainsi, l'objectif de pluralisme en bibliothèque ne se suffit pas à lui-même, pour être effectif, il doit se donner les moyens afin de bâtir un appareil critique des idées. L'offre des ressources en bibliothèque rencontre des freins liés notamment à l'appropriation de la politique documentaire par les élus, ou encore par la réaction hostile de certains usagers à déconstruire les représentations normatives. Cependant, les collections restent des ressources favorisant le débat. Pour se faire, les collections doivent répondre aux besoins des usagers.

2.3) Des collections adaptées aux usagers pour favoriser le débat

Susciter le débat au sein de la bibliothèque passe notamment par l'intérêt des usagers porté aux collections. Il est impératif que le fonds nourrisse le débat d'idées et permette de répondre aux questionnements du public. On aperçoit que pour répondre aux besoins des usagers, un rapport nouveau émerge entre l'utilisateur et les collections. Élise Breton éclaire ce changement en 2015, elle souligne le passage d'une relation verticale (offre-consommateur) à une relation horizontale, c'est-à-dire d'« associés », entre les bibliothécaires et les lecteurs dans l'acquisition des collections⁴². La collection n'est ainsi plus pensée pour l'utilisateur mais avec lui. Plus loin, elle cite l'exemple de la bibliothèque de la Croix Rousse à Lyon, où un cercle d'utilisateurs a constitué une sélection de CD à acheter pour la création d'un nouveau fonds musical.

40 Devoir de pluralisme en bibliothèque : l'ABF vigilante, *Association des Bibliothécaires de France*, 2013
En ligne : [Devoir de pluralisme en bibliothèque : l'ABF vigilante - Association des Bibliothécaires de France](#) [consulté le 20/01/2021]

41 Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques, p.53. IGB, 2016
En ligne : [RAPPORT_LAICITE_2_JANVIER_2017_690043.pdf \(enseignementsup-recherche.gouv.fr\)](#)

42 Elise, BRETON. « Penser les collections avec les usagers, les bibliothèques à l'heure de la co-construction », *Arabesques*, 80 | 2015, 22-23. En ligne : [Penser les collections avec les usagers, les bibliothèques à l'heure de la co-construction – Arabesques \(publications-prairial.fr\)](#)

Ce projet intitulé « Montez le son » amène le public à exprimer leurs souhaits. Ici, le fonds constitue déjà en lui-même le débat. En effet, cette réunion permet aux usagers d'échanger autour de la musique, et de défendre leurs positions, ce qui correspond exactement aux codes du débat. Le débat prend alors la forme même de la politique d'acquisition en faisant participer les usagers, en leur donnant la force symbolique de débattre et négocier leurs choix.

De plus, adapter les acquisitions à l'ensemble du public, c'est prendre le parti de construire un fonds en prenant en compte les besoins des habitants d'un territoire qui sont différents les uns des autres dans une démarche de démocratie participative. A travers l'exemple de la ville de Saint-Denis, Patrick Braouezec montre l'importance d'établir une politique d'acquisition en réfléchissant aux orientations des acquisitions en se posant la question de l'origine des usagers⁴³. Impliquer l'utilisateur demande donc de s'interroger sur la capacité des documents à engendrer leur participation. Pour se faire, plus que jamais, il fait étudier les fonds, analyser leur rotation et leur adaptation aux usagers. Comme le précise Patrick Braouezec : « Si on pense que la bibliothèque est le lieu de la formation de l'esprit critique, du débat d'idées, il faut que la collection le permette »⁴⁴. Toujours dans cette idée que la constitution d'un fonds fait figure de débat en soi, l'auteur ajoute que l'organisation et la présentation des collections introduisent une dynamique permettant la confrontation des points de vue, en attirant l'attention sur des opinions complémentaires ou opposées. Ainsi, l'aménagement des collections dans l'espace en bibliothèque, la participation des usagers à l'élaboration des acquisitions sont moteurs et forment un débat à part entière, et ces choix correspondent à la vocation démocratique de la bibliothèque à rendre actif le citoyen et à agir dans la cité.

En ce sens, M. Andissac et T. Chaimbault-Petitjean confirment que la participation des usagers dans l'élaboration d'un fonds leur permet de se construire leur propre appareil critique. La bibliothèque devient alors un levier en faveur de leur affranchissement⁴⁵. M. Andissac et T. Chaimbault-Petitjean rejoignent Patrick Braouezec dans la nécessité de connaître les publics. Ils donnent l'exemple d'une bibliothèque du Queens, à New-York, qui mène de manière régulière une étude cartographique de ses collections pour faire évoluer l'offre de ses services, en fonction des mouvements des populations. Plus loin dans l'article, l'exemple du projet canadien *Workin together* illustre une façon de collaborer avec les communautés desservies afin de valoriser les usagers et leurs potentialités⁴⁶. Solliciter le public dans la constitution des collections inscrit d'autant plus la bibliothèque dans le territoire qu'elle dessert car c'est la meilleure façon

43 Patrick BRAOUEZEC, Madeleine DELOULE et Luc MATRAY, « Bibliothèque et citoyenneté », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2000, n° 5, p. 62-65.
En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0062-005>

44 *Ibid*

45 ANDISSAC, M. & CHAIMBAULT-PETITJEAN, T. (2015). « Des bibliothèques inclusives ». *Bibliothèque(s)*, (80), pp. 10-12. [En ligne] <https://legothequeabf.files.wordpress.com/2015/11/introduction-bibliothc3a8ques-80.pdf>

46 *Ibid*

de répondre aux questionnements de la population qui la fréquente en favorisant le débat. En effet, comme le remarque les auteurs : « valoriser les différences d'opinion à travers les collections encourage ensuite la rencontre pour empêcher l'incompréhension et l'entre-soi, tout cela participe à l'émancipation des citoyens pour qu'ils prennent ensuite part au débat public »⁴⁷. Cela se vérifie à travers le cas de la bibliothèque *Elsa Triolet*, où la valorisation des ressources encourage et prépare les débats en amont. Afin de stimuler la préparation active au débat, plusieurs sources d'information sur le thème du débat ont été mises en avant à la médiathèque (revues de presse sur l'égalité, séquences pédagogiques des *ABCD* sur l'égalité, albums jeunesse, films)⁴⁸. Cette sélection pousse le public à participer au cours du débat car elle donne un sentiment de légitimité lors de leurs interventions.

Ainsi, les débats au sein des bibliothèques sont encouragés par des collections pertinentes permettant de favoriser le dialogue et les échanges. Pour se faire, la participation des usagers dans la sélection des ressources est une manière démocratique et participative d'inclure le public. Cette démarche en elle-même constitue déjà un débat à part entière.

47 *Ibid*

48 Camille, H. (2014, 8 juillet). « Et si on en parlait ? : la médiathèque comme lieu de débat citoyen ». [« Et si on en parlait ? » : la médiathèque comme lieu de débat citoyen – Légothèque \(wordpress.com\)](#)

3. Débattre en bibliothèque : quels positionnements de la part du professionnel ?

Interroger la capacité de la bibliothèque à être un lieu de débat demande de se référer au statut du bibliothécaire. La frontière entre sphère intime et professionnelle étant de plus en plus mince, le devoir de réserve et la neutralité demandés aux professionnels questionnent dans quelle mesure l'engagement des bibliothécaires est possible.

3.1) *Le statut du fonctionnaire et son devoir de réserve*

Comme vu précédemment, le débat en bibliothèque pousse le bibliothécaire à modifier sa posture vis-à-vis des usagers. D'expert, ou de prescripteur, il devient animateur en se mettant plus en retrait afin d'aboutir à une relation plus horizontale avec le public. Ce changement n'exclut pas les interrogations quant à cette nouvelle posture du bibliothécaire. De quelle manière la mise en place de débats au sein de la bibliothèque peut interroger le devoir de réserve et de neutralité des professionnels ?

La neutralité induit un positionnement d'abstention, et une absence d'implication pourtant la dynamique du débat induit l'exact opposé. Il faut donc questionner les devoirs du professionnel, et dans quelle mesure le bibliothécaire peut-il prendre position dans l'exercice de ses fonctions.

Avant de se pencher plus particulièrement sur les droits et les devoirs spécifiques du bibliothécaire, il est important de rappeler de manière plus générale, le devoir de réserve qui touche tous les fonctionnaires. Sur le site *service-public.fr*, il est énoncé dans la partie « devoir de réserve, discrétion et secret professionnels dans la fonction publique » que « Tout agent public doit faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles. Cette obligation ne concerne pas le contenu des opinions (la liberté d'opinion est reconnue aux agents publics), mais leur mode d'expression. L'obligation de réserve s'applique pendant et en dehors du temps de service »⁴⁹. Il est donc explicitement spécifié que le devoir de réserve des fonctionnaires demande une précaution dans l'expression d'opinion pendant et hors les heures de service. Ces questions sont d'autant plus fondamentales dans un contexte où le bibliothécaire est amené à organiser, à participer et à animer un débat dans une bibliothèque de lecture publique. En ce sens, *le code de déontologie des bibliothécaires* stipule dans la section quatre, nommée « profession », qu'au sein du corps professionnel chaque personne « exerce son métier sans laisser interférer ses intérêts ou ses opinions personnelles »⁵⁰. Ainsi, le Code souligne bien l'injonction au professionnel de ne pas laisser sa subjectivité

49 *Devoir de réserve, discrétion et secret professionnels dans la fonction publique*, Direction de l'information légale et administrative. En ligne : [Devoir de réserve, discrétion et secret professionnels dans la fonction publique | service-public.fr \(service-public.fr\)](https://www.service-public.fr/actualites/2020/11/16/16112020) [Consulté le 26/01/2021]

50 *Code de déontologie des bibliothécaires*, adopté par l'Assemblée générale de l'ABF le 16 novembre 2020. En ligne : [CODE DE DÉONTOLOGIE DES BIBLIOTHÉCAIRES \(abf.asso.fr\)](https://www.abf.asso.fr/actualites/2020/11/16/16112020). [Consulté le 26/01/2021]

influencer sa pratique professionnelle. Cet impératif de neutralité peut à première paraître en décalage avec la nature même du débat, d'où peut-être le glissement d'expert à animateur pour éviter tout débordement.

Le *code d'éthique* de l'*International Federation of Library Associations and Institutions* demeure l'un des codes les plus précis au sujet du devoir de réserve et de neutralité. Dans la partie cinq intitulée « Neutralité, intégrité de la personne et compétences professionnelles » sont notées les informations suivantes :

« Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information sont strictement tenus à la neutralité et à l'impartialité concernant les collections, les accès et les services. Cette attitude s'exprime dans la constitution de collections et de services d'accès à l'information les plus équilibrés possibles.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information font la distinction entre leurs convictions personnelles et leur devoir professionnel. Ils ne font pas primer des intérêts privés ou des croyances personnelles sur l'impératif de neutralité.

Les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information ont droit à la liberté d'expression sur leur lieu de travail tant qu'elle n'enfreint pas le principe de neutralité vis-à-vis des usagers »⁵¹.

Ainsi, l'impartialité et la neutralité, c'est-à-dire le caractère d'une personne ou d'une organisation à ne prendre parti, concernent donc bien tous les services, animation et débat inclus. Les bibliothécaires ont alors un devoir de réserve vis-à-vis des usagers, ne serait-ce que celui d'éviter d'influencer le public et de nuire à leur émancipation, et à la construction de leur propre appareil critique.

Cependant, la frontière entre le personnel et le public est parfois mince. Un point de tension est perceptible dans l'exercice de ces fonctions et les convictions personnelles du professionnel.

3.2) Débattre : la frontière entre la sphère professionnelle et la sphère privée pose question

Exposer ses arguments, ses opinions est le principe même du débat. S'il prend normalement forme par une discussion animée entre plusieurs personnes, les réseaux sociaux deviennent aussi des tribunes pour plaider ses opinions personnelles. Or, le devoir de réserve du fonctionnaire met en lumière les limites de la liberté d'expression du professionnel en dehors des heures de service.

51 *Code d'éthique de l'IFLA pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information*, approuvé par le comité directeur de l'IFLA au mois d'août 2012. En ligne : [frenchcodeofethicsfull.pdf \(ifla.org\)](https://www.ifla.org/fr/publications-et-produits/ethique-et-deontologie/frenchcodeofethicsfull.pdf). [Consulté le 26/01/2021]

Engager un débat d'idées sur la toile à titre personnel pose notamment question lorsque le profil de l'utilisateur est directement relié au statut professionnel. La frontière entre sphère privée et sphère professionnelle se brise, et soulève alors des problématiques.

Un cas encore récent le prouve. En effet, en 2017, la rédactrice en chef du *Bulletin des bibliothèques de France*, Anne-Sophie Chazaud, utilise sa page personnelle Facebook pour exprimer des propos largement xénophobes. La polémique est alors enclenchée. Très vite, sur Facebook, le compte officiel du *Bulletin des Bibliothèques de France* a réagi à cet article par un message afin de préciser que l'initiative de la rédactrice en chef était privée et n'engageait ni la revue ni l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques⁵². Les propos personnels tenus sur Facebook par Anne-Sophie Chazaud sont vivement pointés par le corps professionnel en soulignant le manquement au devoir de réserve propre au fonctionnaire. Ici, le message polémique de la rédactrice en chef indigné la profession et entache l'image du bibliothécaire, et du service public. C'est pourquoi, le 05 avril 2017, le directeur de l'Enssib divulgue une note à l'attention des personnels et des élèves avec pour objet les rappels concernant les obligations de réserve du fonctionnaire afin de faire une mise au point sur les devoirs du bibliothécaire. Le directeur rappelle dans un premier temps que le fonctionnaire est, au même titre qu'un citoyen, libre de ses opinions et de ses croyances, comme il est libre de les exprimer. En citant les articles 10 et 11 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789, il démontre que la qualité de fonctionnaire ne pas fait obstacle à cette liberté d'opinion, et d'expression⁵³. Ensuite, Yves Alix rappelle que tout agent public a des obligations d'ordre déontologique (devoir de réserve, discrétion et secret professionnel) qu'il est tenu de suivre. Enfin, la note se conclue sur l'utilisation des réseaux sociaux :

« Les réseaux sociaux, par leur caractère hybride, à la fois public et privé, obligent à une vigilance toute particulière sur ce plan.[...]. Un(e) fonctionnaire écrivant sur un compte Facebook personnel et privé, mais sous son vrai nom et en indiquant sa qualité d'agent public sur son profil, court le risque de voir ses interventions sur le réseau prises non à titre personnel mais, peu ou prou, comme l'expression de sa position publique professionnelle. Il importe donc de veiller non seulement à faire preuve de modération dans l'expression, comme l'impose le devoir de réserve, mais aussi à éviter toute espèce de confusion entre privé et public, dans la mesure où « l'obligation de réserve s'applique pendant et hors du temps de service ».

52 GARY, Nicolas. (2017). *Actualité*. « Bartleby aimerait ne pas vous dire : une activiste politique dans les rangs du BBF ». [Bartleby aimerait ne pas vous dire : une activiste politique dans les rangs du BBF \(actualitte.com\)](http://actualitte.com)

53 *Ibid*

J'invite donc [...], en toutes circonstances et quels que soient les sujets et les situations, à n'exprimer publiquement aucune opinion de nature politique ou religieuse qui puisse être interprétée comme un point de vue engageant peu ou prou l'établissement, son personnel, ses élèves et étudiants, ou la communauté professionnelle de ses utilisateurs »⁵⁴.

La qualité de fonctionnaire impose donc une certaine censure dans l'expression de ses opinions, et cela même hors du temps de service. La frontière entre le privé et le public semble trop mince pour permettre aux professionnels de s'engager dans un débat d'idées au risque de se voir fauter. Ainsi, si la bibliothèque pousse les usagers à prendre position dans la cité au travers de débat, le professionnel est exempt de cette opportunité.

Enfin, outre le devoir de réserve qui impose aux professionnels une retenue dans leur prise de positions et d'expressions, les bibliothécaires peuvent aussi se montrer réticents à mener des débats. Raphaëlle Bats note en effet qu'après les attentats de 2015, les débats ont été minoritaires puisque deux seulement sur l'ensemble des actions sont répertoriés dans *Bibenaction*, un dispositif de collecte des initiatives menées par les bibliothèques françaises suite aux attentats⁵⁵. Ce silence de la part des bibliothécaires autour des questions de religions et de laïcité montre l'inquiétude de ces derniers à l'idée de possibles conflits avec les usagers. Plus encore, Raphaëlle Bats souligne que « les concepts clés de la république sont pris plutôt comme sources de division que comme facteurs de communauté »⁵⁶. Cette crainte visant la gestion des conflits en bibliothèque et la méfiance des professionnels envers la neutralité de cette institution culturelle induit sûrement un engagement des bibliothécaires limité et distancé à la démocratie et à son idéal de pluralité. Il est alors intéressant de se demander si cette prudence de la part des bibliothèques expliquent pourquoi les débats, et autres actions participatives sont toujours nommés dans le *Manifeste* comme le droit à la formation tout au long de la vie, et non comme un rôle politique.

Ainsi, la difficile délimitation entre privé et public pousse à se demander si, sans compter les propos injurieux et les opinions polémiques, le bibliothécaire peut être un professionnel et un individu publiquement engagé. En effet, dans *Bibliothèque(s)*, Dominique Lahary souligne que la bibliothèque est toujours associée à des valeurs fortes, qu'on retrouve dans tous les textes de références, du *Manifeste de l'Unesco* au *Code de*

54 *Ibid*

55 Raphaëlle BATS. Après les attentats: les bibliothèques face à la laïcité, au pluralisme et à la citoyenneté. Fabienne Henryot. Bibliothèques, religions, laïcité, Hémisphères Editions; Maisonneuve et Larose Editions, pp.193-205, 2018.

56 *Ibid*

déontologie de l'ABF⁵⁷. Dominique Lahary se demande alors à juste titre, si ces engagements forts reliés aux bibliothèques, contredisent-ils le principe de neutralité ?

3.3) Devoir de réserve ou devoir de résistance ? La neutralité, faux-ennemi du bibliothécaire engagé

Le post de Anne-Sophie Chazaud a soulevé de nouvelles interrogations au sein de la profession, notamment sur le devoir de réserve des professionnels et la neutralité des bibliothèques. Les différentes prises de position des bibliothécaires questionnent dans quelle mesure cette institution laisse-t-elle place à l'engagement du professionnel.

C'est le cas de Lionel Maurel, dans *Bibliothèque(s)*, où l'auteur réagit au commentaire de la rédactrice en chef, et repositionne la notion de neutralité. Pour lui, les valeurs véhiculées par la bibliothèque ne peuvent être politiquement neutres, notamment car les choix faits en tant que professionnels ont déjà une portée politique⁵⁸. Il illustre son propos en donnant l'exemple des États-Unis, où durant le mandat de Trump de nombreux bibliothécaires ont refusé la stigmatisation des minorités, les politiques discriminatoires, ou encore les tentatives de faire disparaître des données scientifiques qui contredisaient la vision du monde de l'ancien président⁵⁹. Les bibliothécaires ont alors contesté activement la conception de la bibliothèque comme espace neutre en sortant de leur droit de réserve pour réaffirmer les valeurs initiales de la bibliothèque. Ici, le devoir de réserve bascule vers un devoir de résistance, inspiré du texte de Jason Griffey. Dans *Stand. Fight. Resist*, publié sur son blog, le bibliothécaire américain démontre que la neutralité des bibliothèques peut être un frein à la démocratie, et appelle à la résistance des professionnels face au gouvernement Trump :

« L'idée que les bibliothèques constituent des espaces neutres a été largement déconstruite au cours des dernières années. Depuis les services que nous offrons jusqu'aux collections dont nous nous occupons, les décisions que prennent les bibliothèques et les bibliothécaires sont politiques et reflètent des valeurs. [...] La neutralité et l'équilibre ne sont plus des voies à suivre. Nous devons entrer en résistance contre les forces qui cherchent à banaliser la ségrégation, l'agression et l'ignorance. [...].

57 LAHARY, D. (2017). S'exprimer, s'engager...avec réserve ?. *Bibliothèque(s)*, (88), pp. 154-155. En ligne : [Bibliothèque\(s\) #88-89, juin 2017. Dossier : les inégalités territoriales. Focus : les bibliothèques du Québec. \(enssib.fr\)](#)

58 MAUREL, L. (2017). Devoir de réserve et de résistance?. *Bibliothèque(s)*, (88), pp. 153-154. En ligne : [Bibliothèque\(s\) #88-89, juin 2017. Dossier : les inégalités territoriales. Focus : les bibliothèques du Québec. \(enssib.fr\)](#)

59 *Ibid*

Les bibliothèques constituent de puissantes forces positives. Il est maintenant temps de rassembler nos forces, de nous dresser courageusement face à ceux qui cherchent à limiter et à réduire nos droits et notre compréhension du monde. Jetons le faux voile de la neutralité et travaillons pour embrasser et soutenir un monde de justice sociale, d'équité pour tous et de compréhension scientifique. »⁶⁰

Pour Jason Griffey, la neutralité de la bibliothèque reviendrait donc à un aveuglement (le bibliothécaire parle d'un « voile »), à une fausse transparence professionnelle. Le principe de neutralité s'apparente alors un désengagement qui ferait de la bibliothèque un lieu gouverné par le consensus social et qui renforcerait les inégalités, et étoufferait les minorités. Jason Griffey et Lionel Maurel encouragent les prises de positions fermes des bibliothécaires afin d'incarner les valeurs fondamentales que ces institutions représentent initialement. Ils laissent entendre que le devoir de réserve, dans certaines situations, doit s'éclipser au profit d'un devoir de résistance, synonyme d'engagement. Ce devoir de résistance fait supposer que dans un contexte politique éloigné des valeurs démocratiques de la bibliothèque, plus que les devoirs du fonctionnaire, ce sont les positions individuelles qui régissent les motivations des professionnels. La bibliothèque se départit alors du principe de neutralité, et les fonctionnaires de leur devoir de réserve pour affirmer leurs engagements en cohérence avec les valeurs fondamentales de cette institution.

Raphaëlle Bats partage cette conviction que la neutralité ne touche pas le professionnel. Selon elle, la bibliothèque doit être neutre mais pas le bibliothécaire, qui au contraire, doit être engagé. Raphaëlle Bats va encore plus loin en notant la capacité de la bibliothèque à renverser ce qui opprime les individus, et plus largement la société⁶¹. Ainsi, pour la conservatrice, la bibliothèque est « une institution insurgente, c'est dire qu'en tant qu'institution elle porte en elle-même les conditions de sa remise en question, par la mise à disposition de tout ce qui peut amener le peuple à faire entendre sa voix »⁶². La bibliothèque est alors une institution libératrice qui passe par un engagement politique fort des bibliothécaires. A ce titre, il semblerait que proposer des débats aux usagers est déjà une forme d'engagement de la part de cette institution, et des professionnels qui choisissent de l'animer. C'est par cet engagement que les bibliothèques sont des espaces publics essentiels à la vie de la cité. Comme le rappelle Raphaëlle Bats, si certaines bibliothèques se nomment « agoras », c'est justement pour appuyer leur capacité à faire de cet espace public un lieu d'exposition de la parole libre et engagée⁶³.

60 *Ibid*

61 BATS, Raphaëlle. (2016). Bibliothèques et Démocratie, p.11. En ligne : [Bibliothèques et Démocratie. par Raphaëlle Bats \(Enssib, France\) \(lenord.fr\)](https://www.lenord.fr/bibliothèques-et-démocratie)

62 *Ibid*

63 BATS, Raphaëlle. (2019, février). De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique. (Thèse). Université Paris Diderot. p.332 [En ligne] [https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-](https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02411111)

Cet état de l'art montre ainsi que la bibliothèque, par le débat, est parvenue à se redéfinir comme le lieu de la mise en visibilité et en audibilité de tous les usagers. Le pluralisme des collections participe à la fabrique du citoyen et favorise la circulation de la parole des usagers lors des échanges organisés par la bibliothèque. La participation active des usagers souligne la faculté de la bibliothèque à agir et émanciper le public. Organiser des débats dans ce lieu public, c'est confirmer l'engagement de l'institution à promouvoir des valeurs démocratiques. La neutralité de cet espace et de ses fonctionnaires semblent alors disparaître pour réaffirmer un positionnement fort de la part de l'ensemble de la profession. Cependant, face au devoir de neutralité et à la prudence des professionnels, il est possible de se demander si le débat n'est-il pas en réalité rendu uniquement possible grâce au pluralisme des collections, plutôt que mené activement à la bibliothèque ?

Pour répondre à la problématique suivante : « les bibliothèques de lecture publique sont-elles le lieu pour débattre des questions de société ? », il s'agit maintenant de mener une enquête qualitative afin de confronter les hypothèses à la réalité du terrain. En effet, il sera question de vérifier si pour les professionnels, la vocation démocratique de la bibliothèque à développer l'esprit critique des usagers, passerait principalement par le pluralisme des collections. Puis, la réflexion menée auprès des professionnels permettra d'affirmer ou non si le principe de liberté d'opinion et d'expression propre à chacun pourraient questionner le code de déontologie du bibliothécaire et remettraient en question le positionnement individuel du professionnel quant à son statut de fonctionnaire. Enfin, il faudra examiner si les élus investissent pour que les bibliothèques de leur territoire proposent des débats citoyens afin de sensibiliser sur les sujets d'actualité, et faire des usagers des citoyens éclairés.

Deuxième partie : La méthodologie : de la grille d'entretien à la transcription

Cette deuxième partie permettra de mettre en lumière le réseau des bibliothèques de Rouen afin de présenter le terrain de recherche et d'indiquer en quoi il a été choisi. La prise de contact avec les bibliothécaires et le déroulement des entretiens seront aussi évoqués, ainsi que les limites relevées quant à l'application de la grille d'entretien. Ainsi, la deuxième partie du mémoire soulignera les différentes modalités de la méthodologie appliquée pour vérifier les hypothèses. Il sera donc question de clarifier le protocole de recherche et de justifier les choix concernant la méthodologie.

2.1) La présentation du réseau des bibliothèques de Rouen

2.1.1) *Le réseau et ses spécificités*

Rouen est la capitale de la région Normandie, siège de la préfecture de région et de la plupart des services régionaux de l'État. Le siège du Conseil Régional est à Caen mais une partie de ses services est installée à Rouen. Elle est également le siège de la préfecture de la Seine-Maritime et de la Métropole Rouen Normandie regroupant 71 communes et près de 500 000 habitants. Elle en est le principal centre urbain avec 111 760 habitants en 2020. Elle est ainsi le centre de la première métropole du Nord-Ouest et de la dixième agglomération de France. Son centre-ville rive-droite composé de 1350 commerces de détail est aussi l'un des premiers pôles commerciaux à ciel ouvert du Nord-Ouest de la France. C'est également un centre touristique attirant près de 2 millions de touristes du fait de son patrimoine, hérité notamment de son passé prestigieux : ancienne capitale du duché de Normandie, deuxième ville du royaume après Paris dès le XIII^{ème} siècle, foyer de la Renaissance, patrie de Corneille et de Flaubert, berceau de l'impressionnisme. Rouen est à la fois une ville d'Art (labellisée ville d'art et d'Histoire en 2002) et une cité culturelle très vivante du fait de ses nombreux festivals, manifestations culturelles et structures culturelles au rayonnement régional et national⁶⁴.

Le réseau des bibliothèques de Rouen se constitue de six bibliothèques dites de « proximité » : la bibliothèque des *Capucins*, du *Châtelet*, de la *Grand'Mare*, *Parment*, *Saint-Sever* et *Simone de Beauvoir*. S'ajoute à ce réseau, la bibliothèque patrimoniale *Villon* spécialisée dans les collections sur les Beaux-Arts et sur la Normandie, et enfin dernièrement une bibliothèque numérique. En tout 232 000 documents sont répartis sur ces six bibliothèques de proximité.

64 Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social des bibliothèques de Rouen 2021-2026. [Consulté le 04/07/2021]
<file:///C:/Users/Justine/Downloads/PCSES%20DES%20BIBLIOTH%C3%88QUES%20DE%20ROUEN.pdf>

En 2019, le réseau compte 14 757 inscrits, soit 13 % de la population, taux légèrement supérieur à la moyenne nationale (12,4 %). En 2019, 588 308 documents ont été empruntés par les inscrits soit 5,34 prêts par habitants. Pour la lecture, cela correspond à l'équivalent de 30 livres lus par inscrit par an. Si le nombre de prêts a légèrement baissé de 5 % entre 2014 et 2019, le nombre de prêts par lecteur reste supérieur à la moyenne nationale : 42 prêts par abonnés contre 35 pour la moyenne nationale.

La première bibliothèque municipale de Rouen est inaugurée le 4 juillet 1809, et loge à l'Hôtel de ville où elle rassemble 20 000 documents, tous issus des confiscations révolutionnaires dans les abbayes. Cette bibliothèque devient la bibliothèque patrimoniale *Villon* en 1888, en déménageant dans un bâtiment signé par l'architecte Louis Sauvageot. Cette bibliothèque abrite plus de 100 fonds patrimoniaux (500 000 documents ; 6 200 manuscrits dont 1 000 manuscrits médiévaux, 600 incunables, 50 000 estampes, 3 000 dessins, 5 000 photographies ...et les 4700 pages de brouillon de *Madame Bovary*).

La bibliothèque *Saint-Sever* voit le jour en 1907, et en 1929, c'est au tour de la bibliothèque des *Capucins* d'ouvrir ses portes dans l'ancienne chapelle du Couvent des Ursulines, dont l'édification remonte au XVII^e. En 1947, Rouen fait naître, sur un modèle parisien, l'une des premières bibliothèques pour enfants de France. En 1970 est inaugurée la bibliothèque des Sapins sur les Hauts-de-Rouen, dans les locaux de la Mairie annexe, avant de déménager place du Châtelet, et de devenir par la même occasion la bibliothèque du même nom. La bibliothèque du *Châtelet* possède un amphithéâtre, et un « ChaMaLab », dont le but est de promouvoir le « Faire soi-même » et le « Faire avec les autres » afin de partager les connaissances de chacun selon la logique de « l'utilisateur-expert ». En 1976, la bibliothèque de la *Grand'Mare* ouvre dans le centre socio-culturel André Malraux. En 1994, la bibliothèque *Parment* ouvre en plein centre-ville.

En 2010, la bibliothèque *Simone-de-Beauvoir* est abritée dans le pôle culturel Grammont.

Les collections contemporaines du réseau totalisent en tout 200 500 livres pour tous les publics, 426 abonnements imprimés (revues, magazines et journaux) et 6 abonnements électroniques, 17 000 disques et 3 000 DVD, 4 000 livres en braille, des livres à toucher, 1434 livres audio, 3016 livres en gros caractères avec zoom intégré, 600 partitions, 555 jeux vidéo, 40 consoles de jeux vidéo, des ustensiles de cuisine, des instruments de musique et une grainothèque (bibliothèque des *Capucins*)

L'action des bibliothèques rouennaises se centralise autour de la lutte contre les inégalités d'accès à la culture en travaillant à l'insertion sociale et citoyenne des usagers en renforçant les liens avec le territoire culturel local. L'un des deux axes principaux de la politique portée par la Ville de Rouen, « *Ma culture c'est Rouen* » consiste à favoriser l'expression artistique de ses habitants et les parcours culturels des individus afin de veiller à l'émancipation des citoyens. Cette volonté politique s'exprime notamment par la mise en place de nombreuses rencontres et d'animations au sein des bibliothèques du réseau de Rouen.

Le plan de lecture publique de ce réseau se décline au travers des sept thématiques qui composent l'activité de la bibliothèque. On constate que la deuxième thématique, intitulée « *Un programme d'action culturelle qui s'inscrit pleinement dans la politique d'action culturelle de la Ville* », a pour objectif « d'œuvrer à l'émancipation et à la citoyenneté de chacun, notamment en promouvant les axes scientifiques et sociétaux de la programmation », ainsi que « favoriser la bibliothèque en tant que lieu d'accueil et d'échanges »⁶⁵. Ce plan de lecture publique a donc pour objectif de promouvoir l'éducation culturelle, la pratique artistique et favoriser l'inclusion sociale et territoriale des publics, en particulier les plus éloignés des bibliothèques.

Par ailleurs, le Projet Culturel Scientifique, Éducatif et Culturel des bibliothèques (2021-2026) du réseau de Rouen cherche à développer les espaces d'exercice des droits culturels, ce qui laisse penser que les débats en bibliothèques trouveront toute leur légitimité. En effet, des espaces et des dispositifs de partage tels que les murs d'expression, de coopération entre les utilisateurs des bibliothèques ou les espaces d'exposition des créations des utilisateurs du public vont se multiplier. De plus, des espaces de convivialité dans les bibliothèques vont émerger afin de renforcer la cohésion sociale entre les usagers.

Ces initiatives politiques du réseau sont donc au cœur du sujet de ce présent mémoire, il sera donc question de mesurer la faculté des bibliothèques à débattre lors des entretiens avec les professionnels.

Enfin, il est intéressant de souligner que le réseau des bibliothèques de Rouen place la médiation culturelle au centre de sa politique. En effet, en 2019, 594 rendez-vous culturels ont eu lieu dans les sept bibliothèques du réseau, qu'il s'agisse d'expositions, d'heures du conte, de spectacles, d'ateliers créatifs et numériques, ou encore de clubs de lecture, de projections de film, de concerts⁶⁶... Si le débat n'est pas explicitement noté dans le rapport d'activité, il convient malgré tout de noter que l'importance des rencontres, et que l'ouverture au savoir prend différentes formes. En outre, 370 actions hors les murs ont été mises en place en 2019 (211 en direction du jeune public, 139 en direction des publics éloignés et empêchés) ; plus de 9 000 personnes y ont participé.

Sur les sept bibliothèques de Rouen, deux d'entre elles seront représentées dans ce mémoire, à savoir la bibliothèque *Parment* et *Simone de Beauvoir*.

65 Positionnement politique et stratégique de la Ville de Rouen. Plan de lecture publique du réseau RN'Bi 2019.
En ligne : https://rnbi.rouen.fr/sites/default/files/plan_lecture_publicue.pdf

66 Rapport d'activité 2019, bibliothèques de Rouen.
En ligne : https://rnbi.rouen.fr/sites/default/files/ra_rnbi2019_light_planches.pdf

2.1.2) Focus sur les bibliothèques représentées lors des entretiens

2.1.2.1) La bibliothèque Parment

La bibliothèque *Parment* est née de la fusion des collections jeunesse du Square Verdrel et de la collection tout-public du Théâtre des Arts. Elle ouvre ses portes au cœur de la ville, dans la galerie marchande de l'Espace du Palais en 1994 et fait 503 m².

En 2019, le rapport d'activité stipule que la bibliothèque est constituée d'une équipe de 8 personnes. De plus, il est indiqué que la bibliothèque regroupe 33 755 documents. Sur une plage horaire de 33h d'ouverture au public, 96 032 entrées sont comptabilisées par semaine en moyenne⁶⁷.

La bibliothèque *Parment* est connue pour sa collection en langues étrangères et pour son choix varié de revues de presse. Récemment, un fonds facile à lire a été constitué près du coin presse.

En se situant en plein centre-ville, la bibliothèque *Parment* favorise la mixité sociale en accueillant à la fois des usagers de catégories socioprofessionnelles supérieures mais aussi ceux de quartier rouennais plus populaires, ainsi que des collégiens et des lycéens des établissements scolaires du centre-ville (le collège et lycée Camille Saint-Saëns se situent juste en face de la bibliothèque).

Enfin, la bibliothèque *Parment* est la première bibliothèque du réseau à avoir introduit les « Causeries » et à mettre un point d'honneur à introduire les débats dans leur médiation culturelle, ce qui explique la raison de sa sélection pour en faire l'objet d'une étude de terrain au travers d'un entretien.

2.1.2.2) La bibliothèque Simone-de-Beauvoir

Inaugurée en novembre 2010, la bibliothèque *Simone-de-Beauvoir* est la benjamine du réseau rouennais. Elle se situe près de la clinique Mathilde, au Pôle culturel Grammont, et cohabite ainsi avec les archives départementales.

Cet espace partagé et mutualisé dans un bâtiment de verre et de béton blanc est signé par l'architecte Rudy Ricciotti, père du *MuCEM* à Marseille.

Véritable bibliothèque de proximité, elle est constituée d'une équipe de 8 personnes et couvre 1265 m² pour 38613 documents. Sur une plage horaire de 30h d'ouverture par semaine, elle comptabilise en moyenne 46771 entrées par semaine⁶⁸.

La bibliothèque *Simone-de-Beauvoir* est appréciée pour sa collection de bandes dessinées et mangas (9600), de films (3500) et pour son prêt d'instruments de musique⁶⁹.

⁶⁷ *Ibid*

⁶⁸ *Ibid*

⁶⁹ Rouen nouvelles bibliothèques. « Présentation du réseau », <https://rnbi.rouen.fr/fr/page-descriptive/biblioth%C3%A8que-simone-de-beauvoir> (page consultée le 18/06/2021)

La bibliothèque se situe dans le quartier prioritaire Grammont, qui est depuis 2005 l'un des cinq quartiers concernés par le *Grand Projet de Ville* afin de favoriser plus de mixité sociale (à noter que sur les cinq quartiers visés, à savoir Lombardie, Châtelet, les Sapins, la Grand-Mare et Grammont, trois possèdent une bibliothèque).

Si la bibliothèque a été choisie pour être un des terrains de l'expérimentation de la méthodologie, c'est pour l'existence de la série de débats qui lui est propre, nommée les « Zatyphiques » visant à éclairer les parcours atypiques et les différences, en mettant la lumière, par exemple, sur les personnes atteintes du syndrome d'Asperger (conférence en 2019).

2.1.3) La place du débat dans les bibliothèques du réseau de Rouen

Il est pertinent de s'intéresser à la programmation des débats au sein du réseau des bibliothèques de Rouen afin de mieux cerner les thèmes abordés, et le public visé. Pour se faire, le magazine du réseau, intitulé *Texto*, recense les différentes animations des bibliothèques⁷⁰.

Dans un premier temps, il faut s'arrêter sur l'appellation de ces animations. En effet, le débat n'est jamais nommé en tant que tel, à la place on trouve au programme des « ateliers », ou des « causeries ». Un atelier désigne plutôt une activité autour d'un sujet défini par la bibliothèque. D'ailleurs, ce terme ne laisse pas forcément entendre qu'un débat ou une discussion est possible ; au contraire une activité manuelle peut aussi bien se cacher derrière. Plusieurs ateliers existent au sein du réseau rouennais, ceux de « philo » sont mensuels, accessibles dès huit ans, et sont l'occasion de réfléchir autour d'un sujet donné.

Toutefois, la dénomination de « causerie » montre plus concrètement l'engagement des bibliothèques à organiser une animation où la prise de parole et la participation des usagers sont implicites. La « causerie » fait donc directement écho à une conférence informelle autour d'une thématique de société. Ce choix d'appellation permet de créer un sentiment de légitimité chez les usagers et rend moins formel la prise de parole par la suite. En parallèle, il est intéressant de souligner que lors d'un entretien avec une bibliothécaire de *Simone-de-Beauvoir*, le terme de « débat » a posé question professionnellement. La bibliothécaire semblait réticente à employer ce mot, notamment car il laissait éventuellement entendre que le débat pouvait être polémique.

Enfin, il existe dans la programmation culturelle des bibliothèques de Rouen, des projections de film et d'expositions pour traiter de sujet d'actualité, comme cela a été le cas avec la projection d'un court-métrage britannique sur le réalisme social au cinéma à la bibliothèque *Parment* (« This is England » 23/11/19). Si ces deux sortes d'animation peuvent revêtir la forme d'un débat, elles ne sont pas désignées de la sorte explicitement.

70 Rouen nouvelles bibliothèques. « Notre magazine : Texto », <https://rnb.rouen.fr/fr/page-rubrique/notre-magazine-texto> (page consultée le 22/06/2021)

De plus, de grands thèmes traversent les causeries, par exemple en 2016, à la suite des attentats, la thématique de la laïcité était à l'honneur avec notamment l'intervention de Henri Pena-Ruiz autour du « Dictionnaire de la laïcité » en novembre 2016. Les grandes questions de société sont aussi l'occasion de se réunir à la bibliothèque *Parment* pour en discuter. En 2018, une causerie était organisée par Pierre Coustham, professeur de Tai-Chi et fondateur d'un café des pères pour réfléchir autour de la paternité. En 2019, une causerie s'intitulait « *Faut-il avoir peur de la mort ?* », quant en 2020, une causerie devait avoir lieu afin de sensibiliser sur l'endométriose (mars 2020).

Enfin, la question du numérique est un sujet privilégié du réseau des bibliothèques de Rouen. En effet, en plus des ateliers informatiques et de sensibilisation à l'utilisation des médias, de nombreuses causeries permettent de questionner cette thématique sous un prisme plus critique. Par exemples, en novembre 2018, la question de l'Histoire dans le jeu vidéo a été abordée, puis en avril et en juin 2019 Frédéric Bisson est intervenu à deux causeries : « *Google est mon ami* » et « *Les esclaves du numérique* ».

Concernant la fréquentation, elle est très variable en fonction des périodes et des thématiques (de 13 à 70 usagers par action).

Les « *Zatypiques* » sont des rendez-vous qui ont lieu à la bibliothèque *Simone-de-Beauvoir*. Durant la saison automne-hiver 2019-2020, plusieurs sujets ont été débattu à la bibliothèque *Simone-de-Beauvoir* autour de la question de l'égalité, de l'écologie et de la désinformation.

Ainsi, le réseau des bibliothèques de Rouen cherche à sensibiliser les usagers aux grandes thématiques qui traversent la société à travers des rencontres avec des experts, où la prise de parole est libérée.

2.2) Les choix méthodologiques et le protocole de recherche

2.2.1) La conception de la grille d'entretien

Le choix de proposer un entretien semi-directif s'est vite imposé comme la méthodologie à suivre pour recueillir les ressentis des professionnels interrogés. En effet, mener une étude qualitative semblait la solution la plus efficace pour saisir l'avis des professionnels sur leur propre posture. De plus, si un questionnaire était envisagé au début de la rédaction de l'état de l'art, il aurait finalement dû réduire la prise de position et d'expression des bibliothécaires. En outre, le questionnaire ne laisse pas la possibilité de rebondir à la suite des réponses des personnes questionnées, ce qui enlève une part importante de spontanéité.

Les questions posées devaient coïncider avec les hypothèses afin de pouvoir les confronter aux discours des bibliothécaires. Il a donc fallu reprendre les hypothèses et les décliner sous forme d'interrogations. Le but étant de regrouper des questions autour de thématiques centrales en lien avec les trois hypothèses, indiquées ici pour rappel :

H1 : Pour les professionnels, la bibliothèque de lecture publique a un rôle d'abord via ses collections pluralistes.

H2 : Le débat en bibliothèque de lecture publique pourrait entraîner une mise en question déontologique pour le professionnel.

H3 : Les élus seraient conscients du rôle de la bibliothèque en matière de construction du débat citoyen.

C'est pourquoi, chaque question appartient à des thématiques spécifiques (« le rôle de la bibliothèque », « le pluralisme des collections », « l'expérience du débat dans la bibliothèque » et « le questionnement déontologique » faisant directement référence aux trois hypothèses⁷¹). Chaque thématique est donc composée d'une série d'interrogations ouvertes préparées en amont afin d'identifier le point de vue du professionnel quant au rôle de la bibliothèque, de vérifier si le sens du débat est évoqué au travers des collections pluralistes, de mesurer son recul vis-à-vis de l'organisation des débats en bibliothèque, et de constater si le professionnel se questionne déontologiquement sur son statut par leur mise en place. En effet, le but de l'entretien est d'éclairer les hypothèses en partant du ressenti et de l'expérience professionnelle du bibliothécaire.

De ce fait, les questions doivent osciller entre des questions visant une réponse basée sur la subjectivité de la personne interrogée (« Quelles sont les conditions, selon vous, à réunir pour que les collections puissent servir le débat ? », « Selon vous, le professionnel doit-il s'engager et prendre part au débat ? »⁷²), et d'autres plus concrètes focalisées sur le terrain (« Avez-vous déjà rencontré des tensions entre professionnels au sujet

71 Voir Annexe « Grille d'entretien » pp.58-59

72 *Ibid*

de certaines collections ? », « Les élus ont-ils déjà influencé la politique d'acquisition de la bibliothèque ? »⁷³).

Les données recueillies vont être ensuite comparées afin de mettre en exergue les points communs et les différences entre les différents discours des personnes questionnées. Dans un second temps, les données seront confrontées à l'analyse des lectures faite lors de l'état de l'art.

2.2.2) L'analyse de la méthodologie et de ses limites

Construire la grille d'entretien a été plus difficile que prévu. En effet, après avoir repositionné les hypothèses, il a été nécessaire de trouver des thématiques simples et claires en lien avec celles-ci sans s'éloigner de ces dernières. Pour que la grille d'entretien soit la plus efficace possible, il était important d'explicitier ce que l'on cherchait à savoir à travers les questions posées. Finalement, si formuler des questions n'était pas la principale difficulté, mesurer la portée de celles-ci n'a pas été chose aisée. C'est pourquoi, savoir identifier la pertinence des questions et leur objectif final a donc demandé plus de temps.

Ensuite, il n'a pas été évident de se détacher complètement des hypothèses lors de la construction de la grille d'entretien. Dans un premier temps, les élaborations des questions étaient trop orientées et anticipaient la réponse des futures personnes interrogées. Il a donc fallu éviter les termes trop techniques influencés par les lectures de l'état de l'art. Enfin, il était aussi impératif de réduire le nombre de question et de se ramener régulièrement à la problématique pour ne pas s'éloigner du sujet principal. Cette phase a induit trois versions de grilles d'entretien avant d'arriver à un résultat satisfaisant.

Enfin, certaines hypothèses sont plus exploitées que d'autres. Il est vrai que celle concernant les élus et leur potentielle conscience de l'importance des débats en bibliothèque est très peu vérifiée car il n'y a qu'une question à ce sujet. En outre, si obtenir l'avis des bibliothécaires sur l'implication, ou non, des élus est intéressante, il aurait été pertinent de pouvoir solliciter directement des représentants des collectivités à ce sujet. L'idée de prendre contact avec un élu s'est posée rapidement mais le manque de temps, l'absence de connaissance pouvant faciliter le rapprochement, et le scepticisme quant à la possibilité d'obtenir une réponse ont fait qu'aucune approche n'a été entreprise.

De manière générale, la vérification des hypothèses à travers des entretiens se heurte à une faible participation puisque trois entretiens uniquement ont pu être menés.

73 *Ibid*

2.2.3) La prise de contact avec le réseau des bibliothèques de Rouen et le déroulement des entretiens

Grâce au terrain de stage, il a été possible d'obtenir l'adresse électronique professionnelle de deux responsables de bibliothèque, à savoir celle de *Simone de Beauvoir* et de la *Grand'Mare*. Ainsi, mi-mai une demande d'entretien a été envoyée auprès de ces deux bibliothèques. Ces deux bibliothèques constituent un terrain d'expérimentation intéressant. En effet, la bibliothèque *Simone de Beauvoir*, par son auditorium, sa salle d'activité et son espace d'exposition, possède une programmation culturelle riche, dont un certain nombre de débats.

Le 18 mai 2021, la responsable de la bibliothèque *Simone de Beauvoir* a répondu positivement. Il a alors été convenu de mener un entretien ensemble le samedi 05 juin directement à la bibliothèque. Finalement, après des modifications d'horaire, l'entretien a eu lieu avec, non plus la responsable de la bibliothèque, mais avec une bibliothécaire. L'entretien a duré 40 minutes environ.

Suite à l'absence de réponse de la responsable de la bibliothèque de la *Grand'Mare*, la demande d'entretien a été renouvelée par e-mail le 26 mai. Cette dernière est toujours sans suite.

Parallèlement à l'obtention des deux adresses électroniques professionnelles dans le cadre du stage, il a été possible de solliciter le réseau de manière globale en utilisant son adresse électronique. Ainsi, le 31 mai la responsable du réseau des bibliothèques de Rouen, Madame PREZEAU, a proposé de s'entretenir par visioconférence le lundi 07 juin 2021. L'entretien a duré 1h 5 minutes.

Grâce à l'échange avec Madame PREZEAU, un entretien avec le responsable de la bibliothèque *Parment* a été possible le jeudi 17 juin 2021. L'entretien a duré 47 minutes. Il est judicieux de préciser que la bibliothèque *Parment* est l'une des structures du réseau rouennais qui organise le plus de débats, ces derniers sont notamment appelés « *causerie* ».

Il est à noter que la sollicitation des responsables des bibliothèques de Rouen est survenue pendant un mouvement de grève de la part des bibliothécaires suite à un projet d'élargissement des horaires d'ouverture au public, notamment le dimanche. Ce contexte explique peut-être l'absence de réponse de plusieurs responsables.

Chaque entretien a été enregistré avec l'autorisation des personnes interrogées par un dictaphone mobile, ce qui a permis d'alléger la prise de note manuelle et d'être plus présente et réactive durant les échanges. Les entretiens menés par visioconférence n'ont pas rencontré de problème technique majeure, seulement quelques arrêts sur image et des grésillements, qui ont pût gêner légèrement la retranscription.

Enfin, la spontanéité lors des échanges avec les responsables des bibliothèques amène à poser des questions qui ne figurent pas sur la grille d'entretien, ce qui peut poser problème ensuite pour l'analyse comparative des données car aucune confrontation ne sera possible.

Ainsi, élaborer la méthodologie n'a pas été évident. Si s'orienter vers des entretiens a été vite décidé comme étant l'expérimentation la plus judicieuse en vue du sujet, la construction de la grille a demandé plusieurs versions afin d'être la plus pertinente possible. En effet, il a été difficile de rester focalisé sur les hypothèses tout en évitant d'anticiper les réponses futures. Cependant, la méthodologie possède plusieurs limites. L'hypothèse concernant les élus, et leur implication pour encourager les bibliothèques à débattre, a très peu été exploitée lors de l'entretien puisque deux questions seulement lui ont fait écho. De plus, il aurait été judicieux de pouvoir recueillir l'avis des élus afin d'obtenir des résultats d'autant plus pertinents. Enfin, malgré que toutes les bibliothèques ont été sollicitées pour une demande d'entretien, seules deux ont répondu positivement. Il aurait d'ailleurs été intéressant de pouvoir discuter avec la responsable de la bibliothèque du *Châtelet*, à cause de l'existence du FabLab et de l'amphithéâtre mais cette dernière n'a pas répondu à la proposition d'un entretien.

La troisième partie permettra de confronter les différents points de vue des professionnels afin de faire ressortir les convergences et les divergences d'opinions pour affirmer ou infirmer dans un second temps les hypothèses du mémoire.

Troisième partie : Analyse des données recueillies lors des entretiens et leur confrontation aux hypothèses

Cette dernière partie a pour objectif d'éclairer les données recueillies pendant les entretiens en les confrontant les unes aux autres avec recul. En effet, dans un premier temps, il sera question d'analyser les données afin de souligner les convergences et les divergences des différents points de vue rapportés. Enfin, il faudra opposer ces résultats aux hypothèses pour les infirmer ou les confirmer tout en gardant en mémoire la conclusion de l'état de l'art.

3.1) Le rôle de la bibliothèque

3.1.1) *La bibliothèque et le débat*

Les trois professionnels sont unanimes sur la nature de la bibliothèque à contribuer au débat de société (« Elle peut et elle doit »⁷⁴, « Ma réponse est plutôt oui »⁷⁵). Il ressort lors des entretiens de manière flagrante que le débat fait partie intégrante du rôle social de la bibliothèque. En effet, le débat apparaît comme un moyen de « confronter le rôle social des bibliothèques »⁷⁶, et correspond à une forme active du vivre ensemble pour le responsable de la bibliothèque *Parment*. Le débat en bibliothèque est avant tout le lieu où la « mixité »⁷⁷ s'opère, en créant du lien entre les usagers (« passerelle »⁷⁸). De cette idée de rassemblement où la différence se rencontre, et où le débat permet de construire un pont entre les usagers, s'ajoute ensuite une notion de confrontation pour la Directrice du réseau : « c'est un lieu où se frottent les valeurs, les points de vue »⁷⁹. L'essence même du débat serait donc d'être le lieu où les opinions diverses se confrontent de manière sereine (« de façon à contribuer à l'échange d'idées de façon sereine »⁸⁰).

Pour la Directrice du réseau, la bibliothèque est une force active car elle est « agissante »⁸¹. Cette conception de la bibliothèque fait directement écho au *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque de lecture publique* :

74 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.61, personne 1

75 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.61, personne 3

76 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.61, personne 2

77 *Ibid*

78 *Ibid*

79 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.61, personne 1

80 *Ibid*

81 *Ibid*

« Par le présent Manifeste, l'UNESCO proclame sa conviction que la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité »⁸²

D'ailleurs, cette notion de bibliothèque agissante, de « force vivante » contribuant au « service de l'éducation »⁸³ anime les professionnels interrogés. Pour la Directrice du réseau des bibliothèques de Rouen, le débat, grâce aux collections pluralistes, permet de « se forger une opinion construite, argumentée »⁸⁴. Le débat est donc un facteur au développement personnel. Parallèlement, le responsable de la bibliothèque *Parment* souligne que la bibliothèque « donne les codes »⁸⁵, et la bibliothécaire de Simone-de-Beauvoir conclut la première question en rappelant que « débattre en bibliothèque, c'est donner des clés. »⁸⁶. Le débat en bibliothèques est ainsi un moyen pour les usagers de prendre de la hauteur en se construisant un bagage conceptuel. Il est à noter que pour les trois personnes interrogées, il a été établi une opposition entre le débat en bibliothèque et l'usage des réseaux sociaux. Si le débat en bibliothèque donne du recul et élève les usagers, les réseaux, eux, semblent cloisonner : « L'idée dans le projet de service, c'est de s'élever au dessus des réactions des réseaux sociaux et des algorithmes qui peuvent fermer la pensée »⁸⁷. L'éducation aux médias et la sensibilisation aux fakes news s'apparentent alors à une forme particulière du débat qui doit ainsi donner les codes pour échanger de manière pacifiée en prenant le recul nécessaire, très loin donc de la pratique de certains internautes sur les réseaux.

Ainsi, pour les professionnels interrogés, le débat a toute sa place en bibliothèque, il est même question d'un devoir pour la Directrice du réseau. Il semble donc nécessaire d'organiser des débats afin de donner aux usagers l'occasion de se construire un appareil critique. Débattre en bibliothèque c'est réunir une pluralité de points de vue pour confronter les valeurs des usagers de manière sereine. Permettre aux usagers de construire un argumentaire, c'est leur donner les clés pour s'ouvrir ; « ne pas rester dans son cercle » dans un cadre neutre et respectueux en leur donnant « le pouvoir d'agir, de prendre la parole ». Cette vision du débat fait directement lien avec la conception de Guillaume Gast. En effet, ce dernier souligne que les interactions des usagers renforcent le lien social inclusif de la bibliothèque⁸⁸. Il affirme que le débat en bibliothèque encourage la participation des usagers grâce à un cadre serein où les conditions de prises de parole respectent les opinions de chacun. En s'effaçant lors du débat par une position plus en retrait, le bibliothécaire donne une nouvelle place à l'utilisateur. Par le biais de ce nouveau mode de relation plus équilibré entre les usagers et

⁸² *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, 1994.

En ligne : [Manifeste UNESCO sur les bibliothèques publiques.pdf \(abpq.ca\)](#)

⁸³ *Ibid*

⁸⁴ Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.61, personne 1

⁸⁵ Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.61, personne 2

⁸⁶ Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.61, personne 3

⁸⁷ Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.61, personne 1

⁸⁸ Guillaume GAST, « Démarches participatives : co-construire la bibliothèque avec les enfants et les jeunes : le 16 mai 2019 - BnF », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2019, n°17,p.-.

les bibliothécaires, l'utilisateur en participant au débat instaure un nouveau rapport plus équilibré et plus inclusif.

3.1.2) L'expérience du débat en bibliothèques

La question concernant l'organisation des débats en bibliothèque a amené pour deux des personnes interrogées à repositionner la notion de débat.

En effet, la bibliothécaire de *Simone-de-Beauvoir* remarque qu'il est « rare qu'on mette sur les affiches *débat*, c'est plutôt des rencontres, j'ai pas le souvenir de voir un rendez-vous où c'est marqué *débat* »⁸⁹. Il est donc intéressant de mettre en exergue que le terme « débat » n'est pas forcément assumé par la bibliothèque puisqu'on lui préfère la dénomination de « rencontre ». Ce choix peut s'expliquer par la peur d'exclure une partie des usagers qui ne se sentirait pas légitime à assister à une telle animation. De plus, la notion de débat peut induire inconsciemment que cette forme de médiation est réservée aux usagers qui possèdent déjà les codes, et les connaissances pour y participer. Le terme de « rencontre » laisse supposer un rendez-vous plus convivial, et plus décomplexé. Pour la responsable du réseau des bibliothèques de Rouen, la notion de débat ne pose pas d'ambiguïté : « On peut discuter du terme débat, pour moi il est moins vers la polémique que vers l'échange »⁹⁰. Ici, la crainte que la notion de débat laisse entendre « une agressivité verbale »⁹¹ n'a pas lieu d'être. Au contraire, pour la responsable du réseau, le débat donne à la bibliothèque tout son sens à sa dimension éducative, en « accompagnant les habitants dans la construction de la citoyenneté »⁹², grâce à son format « ludique » dans un « cadre moins formel »⁹³ que celui de l'école.

Il est également pertinent de noter que la bibliothèque *Parment*, située en plein centre-ville, accueille des usagers de CSP+ ainsi que des personnes plus défavorisées, tandis que la bibliothèque *Simone-de-Beauvoir*, placée dans un quartier prioritaire, est fréquentée majoritairement par un public aux revenus précaires. Ainsi, il est sûrement d'autant plus important pour les professionnels de ne pas repousser un public qui n'est peut-être pas familier des débats, et qui n'a pas forcément les codes pour y participer.

En ce qui concerne les sujets des débats organisés en bibliothèque, les trois personnes interrogées se rejoignent. Le responsable de la bibliothèque *Parment* évoque le thème de la « laïcité », du « féminisme », de « l'écologie » et « du numérique »⁹⁴. La bibliothécaire de *Simone-de-Beauvoir* parle aussi « du grand cycle autour de la laïcité », du thème de la « parentalité », et de « rencontres littéraires », ainsi que de « l'éducation

89 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.66, personne 3

90 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.66, personne 1

91 *Ibid*

92 *Ibid*

93 *Ibid*

94 Voir Annexe « Données recueillis lors des entretiens » p.66, personne 2

aux médias »⁹⁵, évoquée également plusieurs fois par les professionnels en cours des entretiens. Aucun des professionnels interrogés n'a animé de débat.

Interroger les bibliothécaires sur leurs expériences du débat en bibliothèque amène à leur demander d'explicitier leur posture professionnelle.

Le responsable de la bibliothèque *Parment*, souligne le choix qui a été le sien d'opter pour la modération : « Nous, on fait le choix de la modération, c'est ce qui met en musique tout le reste, c'est ce qui permet d'orchestrer les débats »⁹⁶. Le choix d'un intermédiaire pour animer les débats est aussi évoqué par la Directrice du réseau.

En effet, l'intervention d'un journaliste peut être une solution pour éviter d'impliquer le bibliothécaire dans le débat. De manière générale, pour les responsables, des formations sont nécessaires : « Il faut avoir quelqu'un de formé sur l'animation. Soit c'est un bibliothécaire qui est formé à l'animation de ces débats, qui donne la parole de façon équilibrée et évite les invectives, soit ça peut être un journaliste. Soit quelqu'un se forme dessus avec des compétences relationnelles, soit c'est un journaliste qui est habitué à ce genre d'exercice. »⁹⁷. Il apparaît donc que la position d'animateur lors d'un débat ne va pas de soi pour le bibliothécaire. Ceci s'explique par la difficulté éventuelle pour le bibliothécaire de rester neutre lors des débats. Pour se faire, le bibliothécaire doit jouer le rôle du modérateur, comme le rappelle le responsable de bibliothèque *Parment* : « Il oriente, il questionne plus qu'il ne donne des réponses. Il joue un rôle de modérateur. Il s'adapte en fonction des échanges. Il fait le lien entre les gens, il crée des ponts ».⁹⁸ Cette organisation fait allusion à la méthode Goffman puisque le rôle du bibliothécaire est bien ici d'être un animateur afin de créer par la suite une situation participative pour les usagers.

Ainsi, même si le terme « débat » n'est pas mis en valeur par les bibliothèques lors des rencontres de ce type, les rencontres autour d'un sujet d'actualité ont bien leur place dans cette institution. Grâce à son cadre informel et son aspect ludique, le débat en bibliothèque est loin des échanges polémiques des plateaux de télévision. Vecteur de citoyenneté par ses thématiques fortes, telles que le féminisme ou la laïcité, le débat donne les clés pour se construire un esprit critique, par l'intermédiaire du bibliothécaire, qui anime plus qu'il ne commente l'échange.

95 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.66, personne 3

96 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.61, personne 2

97 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.62, personne 1

98 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.66, personne 2

3.2) *Le pluralisme des collections et leur rôle en matière de débat*

3.2.1) *Le rôle des collections et les conditions à réunir pour quelles servent le débat*

Pour les trois professionnels interrogés, il ne fait aucun doute que le pluralisme des collections est « l'une des conditions pour faire débat »⁹⁹.

Pour la responsable du réseau des bibliothèques de Rouen, la bibliothèque se doit de faire exister matériellement la coexistence des opinions. C'est bien là un devoir que la bibliothèque de lecture publique se doit de respecter, comme le rappelle le principe de l'article 7 de la *Charte des bibliothèques* : « Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. »¹⁰⁰. Rassembler des courants d'opinion différentes est donc la condition principale pour faire débat, et les collections variées sont alors le support nécessaire pour construire une pensée : « Pour avoir un débat, il faut des arguments, les collections servent à ça »¹⁰¹.

De plus, il est intéressant de souligner que le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social des bibliothèques de Rouen met en avant dans son rapport l'importance de la diversité des collections :

*« Elles visent à l'émancipation de chacun, favorisent le déploiement des multiples dimensions de l'identité par l'ouverture culturelle et la sérendipité : trouver ce que nous ne cherchons par la diversité, la richesse et la proximité entre les propositions culturelles. [...]. Elles accompagnent la construction de la personnalité et de la citoyenneté, aident à la compréhension du monde par la multiplicité des points de vue, la profondeur des réflexions, la temporalité longue versus l'immédiateté réactive des réseaux sociaux et des commentaires sur l'actualité. »*¹⁰²

Cet accent mis sur la pluralité des collections confirme donc bien l'hypothèse que ces dernières sont nécessaires au débat, et lui donne toute sa légitimité. Cette volonté s'exprime dans le désir de renouveler les collections par « des nouveautés en lien avec les temps forts, actions de médiation, événements locaux et nationaux ». Plus loin dans le rapport, il est indiqué que les bibliothèques, par le pluralisme de leurs collections, sont naturellement « un espace de contact, de confrontation entre idées, points de vue et valeurs ». L'action culturelle permet donc de faire des bibliothèques des espaces d'échanges, de débats, de construction du point de vue personnel et de l'argumentation notamment sur les grands enjeux et débats de société. Cela est projeté en lien avec le service de la *Démocratie participative* pour permettre à la fois

99 Voir Annexe « Données recueillis lors des entretiens » p.63, personne 1

100 *Charte des bibliothèques*, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991.

101 Voir Annexe « Données recueillis lors des entretiens » p.63, personne 3

102 Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social des bibliothèques de Rouen 2021-2026. [Consulté le 04/07/2021]
<file:///C:/Users/Justine/Downloads/PCSES%20DES%20BIBLIOTH%C3%88QUES%20DE%20ROUEN.pdf>

l'expression des sujets de débats qui traversent la population et s'appuyer sur des expertises notamment via les associations. A noter que le service de la *Démocratie participative* mène, en lien avec les services de la ville, une concertation avec les citoyens sur les sujets relatifs à la vie dans la cité en assurant, par exemple, le suivi de tous les sujets relatifs à l'aménagement de l'espace public et plus généralement aux politiques de proximité en mettant en place une expertise permettant de créer des outils de participation citoyenne.

Une autre condition pour que les collections servent le débat, en plus de celle du pluralisme, c'est de mettre en valeur ces dernières. Aménager l'espace de la bibliothèque devient une mise en scène stratégique. La responsable du réseau le montre bien en évoquant les tables thématiques : « Les tables thématiques qui mettent l'une à côté de l'autre des regards différents sur un fait de société permettent d'une façon très rapide visuellement de montrer qu'il existe des points de vue différents sur un sujet [...]. Le pluralisme permet de mettre sur un rayonnage des visions différentes du monde »¹⁰³. Mettre l'espace de la bibliothèque au service de la pluralité, c'est donc préparer en amont le débat d'idées. En parallèle, les bibliothèques de Rouen travaillent actuellement sur leur politique documentaire en réorganisant les chartes documentaires afin de repenser le pluralisme dans la médiation culturelle.

Enfin, les professionnels s'accordent à souligner l'importance d'une collection adaptée aux besoins des usagers. Les collections doivent être « renouvelées tout au long de l'année », et « qu'il y ait une veille sur l'actualité »¹⁰⁴, qu'elles soient « récentes » avec « des ouvrages de vulgarisation »¹⁰⁵.

Il s'agit alors de mettre en lumière ces données en lien avec la première hypothèse.

Pour rappel, cette dernière interrogeait le rôle des collections dans la capacité de la bibliothèque à être un lieu de débat. En effet, la bibliothèque de lecture publique doit assurer un accès à la culture représentant tous les points de vue afin d'illustrer l'engagement de cette institution culturelle à proposer des débats éclairés sur les sujets au cœur de l'actualité. Il est alors évoqué la possibilité que pour les professionnels, la vocation démocratique de la bibliothèque à développer l'esprit critique des usagers, passerait principalement par le pluralisme des collections. Au vu des trois entretiens menés avec les professionnels, les bibliothécaires s'accordent bien sur le fait que des collections pluralistes sont des outils et des ressources afin de se s'informer. Le travail actuellement fait par le réseau à réorganiser les chartes documentaires soulignent leur volonté de mettre en valeur la diversité des collections. Cette volonté vient de la reconnaissance des professionnels sur le rôle des collections qui permettent et servent le débat.

3.2.2) Les limites du pluralisme des collections au service du débat

Le pluralisme des collections est à lui seul un sujet qui peut faire débat au sein de la profession car respecter les différentes opinions et représenter tous les courants d'idée n'est pas toujours chose aisée.

103 Voir Annexe « Données recueillis lors des entretiens » p.63, personne 1

104 Voir Annexe « Données recueillis lors des entretiens » p.63 personne 1

105 Voir Annexe « Données recueillis lors des entretiens » p.63, personne 3

La Directrice du réseau des bibliothèques de Rouen se rappelle avoir été « touché par l'affaire Matzneff l'année dernière au sujet de l'une de ses œuvres »¹⁰⁶. Suite à la réédition de ses journaux intimes, où l'auteur se laisse aller à des commentaires personnels sur ses pratiques sexuelles, il y a eu « débat pour savoir si l'on s'autocensurait ou pas, sachant qu'il était mis en examen pour promotion de la pédophilie »¹⁰⁷. Finalement, le choix a été fait de mettre en réserve les journaux intimes de cet auteur, avec la nécessité de justifier l'emprunt, tandis que les œuvres de fictions sont restées en rayon. C'est pourquoi, le responsable de la bibliothèque *Parment* est amené à souligner qu'il est impératif de justifier le choix d'un ouvrage plutôt qu'un autre dans un souci de visibilité : « Avec les professionnels, c'est un dialogue constant, dire pourquoi j'ai choisi ce document »¹⁰⁸. Ici, la transparence professionnelle est au service du débat, toujours dans un souci de « neutraliser et prendre de la hauteur »¹⁰⁹.

Cependant, malgré cette vigilance professionnelle à veiller à la pluralité et justifier le choix des collections, le pluralisme se heurte à une limite de taille. En effet, les professionnels ont fait ressortir lors des entretiens que les tables thématiques, et de manière plus générale, le travail autour de la médiation des collections avant une animation, n'aboutissent pas à une hausse des emprunts, et qu'il est ainsi difficile de confirmer si cette préparation en amont des débats facilite ensuite la participation des usagers. C'est pourquoi, le responsable de la bibliothèque *Parment* a réfléchi « à une acquisition participative pour intégrer pleinement l'utilisateur, notamment avec le système de suggestion »¹¹⁰. En plus de ce principe de suggestions, des fiches « coup de cœur » faites par les usagers permettent de renforcer le principe de participation. Ce dispositif est en lui-même une manière de donner voix aux opinions des usagers. C'est d'ailleurs un moyen de mettre en opposition des avis, et des subjectivités, de laisser s'exprimer le public comme il pourrait le faire lors d'un débat.

En outre, il est à noter qu'il y a un réel travail autour des sensibilités des usagers, notamment celles « particulières et qui pensent qu'elles ne sont pas représentées ». Le responsable de la bibliothèque *Parment* pointe du doigt le travail à mener pour faire revenir ces usagers afin de ne pas « aboutir à un sentiment d'exclusion »¹¹¹.

Ces données continuent donc de confirmer la première hypothèse de ce mémoire. En effet, le pluralisme des collections est toujours au cœur des enjeux professionnels. Les bibliothécaires ont le souci de ne faire l'apologie d'aucune tendance, et cherchent à représenter tous les courants de pensées, même lorsqu'elles touchent des sujets sensibles. Enfin, le responsable de la bibliothèque *Parment* souligne que le débat est possible par des collections qui répondent aux attentes des usagers. Ce souci professionnel fait écho aux dires

106 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p64., personne 1

107 *Ibid*

108 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.65, personne 2

109 *Ibid*

110 *Ibid*

111 *Ibid*

de M. Andissac qui souligne que la participation des usagers dans la constitution d'un fonds est la meilleure façon pour eux de se construire un appareil critique¹¹².

3.3) Le débat face aux questionnements déontologiques des professionnels

À la question suivante : « pensez-vous que c'est le rôle de cette institution de proposer des débats ? », les professionnels apportent une réponse quasiment similaire. Au niveau déontologique, il ne fait aucun doute pour eux que le débat a sa place en bibliothèque.

En effet, la responsable du réseau des bibliothèques de Rouen, faut remarquer que le débat permet de répondre aux objectifs du *Manifeste de l'Unesco* puisqu'il contribue à « l'accompagnement de la construction de la citoyenneté tout au long de la vie »¹¹³. De plus, elle ajoute que le débat, en permettant de réfléchir autour d'un sujet de société, donne à la bibliothèque la possibilité d'être « un carrefour du social, de l'éducatif et du politique » et de « se positionner »¹¹⁴ dans la société. Le responsable de la bibliothèque *Parment*, souligne de son côté que le débat est légitime puisqu'il « apporte un éclairage »¹¹⁵. Il y a donc une complémentarité entre les collections et le débat, tout deux servent à l'émancipation des usagers.

La bibliothécaire de *Simone-de-Beauvoir* émet peut-être plus de réserve en soulignant que les débats ne sont pas réguliers toutes les semaines, comme si une fréquence trop soutenue pourrait poser un problème. Ce qui sous-entendrait que, si le débat a sa place dans cette institution, il doit rester limité, et ne pas empiéter sur d'autres services de la bibliothèque. Elle ajoute que le sujet doit se prêter au débat, c'est-à-dire qu'il doit être là pour apporter des informations complémentaires. Ce qui laisse supposer qu'un débat détaché des collections de la bibliothèque ne ferait pas sens ou ne serait pas légitime. Toute la pertinence du débat en bibliothèque se jouerait donc sur sa capacité à transmettre des connaissances dans un cadre neutre, loin de toute polémique.

La deuxième hypothèse laissait supposer qu'il pouvait y avoir un point de tension entre le devoir de réserve et la subjectivité du professionnel sur la question du débat. Toutefois, les personnes interrogées ne l'éprouve pas. En effet, la directrice du réseau des bibliothécaire déclare que « ce n'est pas que ça me questionne, ça ne me pose pas problème, au contraire c'est un élément important »¹¹⁶, et le directeur de la bibliothèque *Parment* stipule qu'il « pars d'un point de vue personnel et professionnel qu'il faut enrichir le débat. Voilà, je

112 ANDISSAC, M. & CHAIMBAULT-PETITJEAN, T. (2015). « Des bibliothèques inclusives ». *Bibliothèque(s)*, (80), pp. 10-12. [En ligne] <https://legothequeabf.files.wordpress.com/2015/11/introduction-bibliothc3a8ques-80.pdf>

113 *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, 1994.

En ligne : [Manifeste_UNESCO_sur_les_bibliotheques_publicques.pdf\(abpg.ca\)](http://Manifeste_UNESCO_sur_les_bibliotheques_publicques.pdf(abpg.ca))

114 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.69, personne 1

115 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.69, personne 3

116 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.69, personne 1

suis pleinement partant pour ça »¹¹⁷. Pour la Directrice du réseau, ce point de tension n'a pas lieu d'être puisque le pluralisme ne vient pas menacer le droit de réserve. Le responsable de la bibliothèque *Parment* converge en ce sens. Pour lui, les bibliothécaires restent professionnels car une « neutralisation naturelle »¹¹⁸ s'opère en eux. Ce qui entre directement en résonance avec les propos de la bibliothécaire de *Simone-de-Beauvoir* : « On a une barrière intérieure, on ne prend pas de risque. [...] ».

Il n'y aura jamais de débordement de la part des professionnels. On représente une institution, on parle en son nom donc on ne peut pas afficher quelque chose de personnel »¹¹⁹.

Pour autant, il semble nécessaire de former le bibliothécaire pour l'aider à camper le rôle d'animateur pour éviter tout débordement. Le responsable de la bibliothèque *Parment* note que les bibliothécaires « ont eu une formation sur ça, on a tous été formés au concept de la laïcité, sur le rôle du bibliothécaire ». De plus, la forme du débat induit pour lui un échange codifié en précisant que « ce n'est pas la liberté de dire tout ce que l'on veut et de n'importe quelle façon »¹²⁰ puisque le cadre est mesuré et démocratique, et où le point de vue du professionnel « ne doit pas être une référence »¹²¹. Il est intéressant de voir que le point de vue du responsable de la bibliothèque *Parment* concorde avec le postulat de Raphaëlle Bats qui précise qu'il faut « s'éloigner du format *conférence* pour proposer un format *horizontal* propice à la participation des personnes présentes »¹²².

Enfin sur la question de l'engagement du bibliothécaire et s'il doit prendre part au débat, les réponses des professionnels divergent parfois. Pour le responsable de la bibliothèque *Parment*, ce n'est pas le rôle du bibliothécaire, et il craint qu'un engagement personnel puisse basculer vers le militantisme, ce qui pourrait alors être reproché. Pour la bibliothécaire de *Simone-de-Beauvoir*, le bibliothécaire peut donner son avis, notamment en prenant l'exemple de son intervention auprès des jeunes dans le cadre de l'éducation aux médias. Selon elle, c'est une forme d'engagement, non pas du bibliothécaire mais de l'institution qui « donne les clés pour en faire des citoyens plus critiques »¹²³. Ainsi, l'entretien avec les professionnels renforce l'analyse faite pendant l'état de l'art qui montre que le débat permet de relayer la parole des professionnels au second plan, ces derniers étant alors des encadrants, et non plus des prescripteurs. Enfin, les trois personnes interrogées évoquent la similitude entre la bibliothèque et l'école, en notant tout de même que le cadre de la bibliothèque est plus ludique et les échanges informels.

La Directrice du réseau apporte une réponse plus nuancée sur la question de l'engagement du bibliothécaire : « Ma réponse serait plutôt non, mais je me mets dans des perspectives qui ne sont pas les nôtres, par exemple

117 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.69, personne 2

118 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.69, personne 2

119 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.69, personne 3

120 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.71, personne 2

121 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.70, personne 1

122 BATS, Raphaëlle. (2019, février). De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique. (Thèse). Université Paris Diderot. pp.100-106 [En ligne]

123 *Ibid*

une dictature, je reverrai mon jugement »¹²⁴. Elle souligne alors que les conditions actuelles sont propices à l'animation de débats apaisés, où le bibliothécaire reste à sa place d'animateur sans menacer son droit de réserve (« on a pas besoin d'être dans un esprit de résistance actuellement »)¹²⁵. Plus loin dans l'entretien, la conversion fait allusion au texte intitulé *Stand. Fight. Resist* de l'américain Jason Griffey publié sur son blog. En effet, Jason Griffey laisse entendre que le devoir de réserve, dans certaines situations, doit s'éclipser au profit d'un devoir de résistance, synonyme d'engagement. Ce devoir de résistance fait supposer que dans un contexte politique éloigné des valeurs démocratiques de la bibliothèque, plus que les devoirs du fonctionnaire, ce sont les positions individuelles qui régissent les motivations des professionnels. Loin du gouvernement Trump, la Directrice du réseau reconnaît que dans ces conditions, le devoir de réserve du fonctionnaire est discutable. Pour contourner les responsabilités qui imputent aux fonctionnaires, elle fait remarque que la résistance du bibliothécaire peut passer par le pluralisme : « Les bibliothèques peuvent être engagées. C'est un engagement pour la neutralité, un engagement pour le pluralisme [...] »¹²⁶. Elle ajoute ensuite que l'engagement des bibliothécaires doit prendre part à la défense des valeurs républicaines, en concluant que si le bibliothécaire peut être engagé, il ne doit pas être partisan.

Ainsi, la deuxième hypothèse est partiellement vérifiée. Il ne semble pas exister de réel point de tension entre le devoir de réserve du professionnel et l'engagement personnel du bibliothécaire. En effet, comme le souligne la bibliothécaire interrogée, les professionnels ne se mettent pas en danger et respectent le devoir de réserve en façon preuve de professionnalisme. De plus, pour elle, donner son avis en précisant qu'il n'est pas absolu, est à la fois en adéquation avec le principe de liberté d'opinion et d'expression propre à chacun, et respecte le statut de fonctionnaire sans le menacer. Toutefois, il est bien impératif pour les professionnels que le cadre du débat soit conventionné, ce qui laisse entendre des réserves, et le besoin de neutraliser les échanges. Enfin, le souci de former les bibliothécaires à animer un débat renforce le besoin des professionnels à ne pas outrepasser les devoirs qu'ils leur sont imposés.

3.4) *L'implication des élus dans la médiation culturelle en bibliothèque*

Il semblait intéressant de pouvoir évaluer si les élus interviennent dans la politique documentaire des bibliothèques, et s'ils voient positivement les animations organisées dans ces institutions.

En effet, en ce qui concerne leur influence supposée sur la politique documentaire, les trois professionnels affirment que les élus n'interfèrent pas sur les choix des collections. Le responsable de la bibliothèque *Parment* assure qu'aucun élu n'est « venu vers nous pour nous dire d'acheter tel document. Je n'ai pas le

124 *Ibid*

125 *Ibid*

126 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.71, personne 1

souvenir d'un empiétement d'un élu depuis que je suis responsable »¹²⁷. Il en est de même pour la bibliothécaire de *Simone-de-Beauvoir* qui précise que les seules directives à ce sujet peuvent être en lien avec l'anniversaire des écrivains : « Alors pour les élus, j'ai toujours été à Rouen, on n'a jamais eu de directive. Sauf si c'est l'année Flaubert, on va nous demander d'acquérir des ouvrages dessus mais ce n'est pas politique »¹²⁸. La Directrice du réseau confirme aussi que les élus n'influencent pas les acquisitions, au contraire des usagers qui peuvent donner leur avis grâce au système des suggestions.

Cependant, si les élus n'influencent pas la politique documentaire des bibliothécaires, ce n'est pas sans raison. En effet, le responsable de la bibliothèque *Parment* précise que l'absence des élus sur cette question vient « d'un désengagement passé »¹²⁹, et qu'il est donc nécessaire de réinvestir les élus auprès de la lecture publique. Ce constat vient nuancer la troisième hypothèse concernant la volonté des élus à faire de la bibliothèque un lieu de débat, et questionne donc leur intérêt pour la lecture publique.

Enfin, à la question : « Les élus encouragent-ils les débats en bibliothèques ? Comment et pourquoi ? »¹³⁰, les réponses sont similaires, ce qui vient conforter malgré tout la dernière hypothèse.

La responsable du réseau précise que si elle n'a pas eu de demande explicite à organiser des débats, il n'en est pas moins vrai qu'il existe une injonction à ce que les bibliothèques soient un lieu « des droits culturels »¹³¹, et que de fait, il y ait bien une incitation à impliquer le public afin de « de donner la parole à la population, d'être une agora où l'on puisse échanger »¹³². C'est pourquoi, le plan de lecture du projet de service de 2015 se centralisait autour de la participation en bibliothèque afin d'en faire un lieu de débat. Le responsable de la bibliothèque *Parment* confirme que les élus encouragent le débat très fortement, en soulignant que c'est un projet global national, et que ces derniers « eux-mêmes développent cette offre là sur l'ensemble des services »¹³³. Enfin, si la bibliothécaire de *Simone-de-Beauvoir* précise qu'elle n'a jamais été en contact avec les élus, elle s'accorde pour dire qu'ils sont de plus en plus au fait que la bibliothèque est un lieu culturel, où les échanges se développent grâce au travail de médiation. Elle note aussi que le budget à ce sujet ne fait qu'augmenter.

Au regard de ces données, la dernière hypothèse semble être confirmée. Les élus territoriaux prennent conscience de l'enjeu stratégique des bibliothèques de lecture publique à diffuser les valeurs démocratiques sur leur territoire. C'est pourquoi, ils investissent de plus en plus pour que ces institutions publiques proposent des médiations culturelles, où le débat joue un rôle éducatif et démocratique majeur. Cette prise de conscience se confirme par le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (2021-2026), validé par les élus, où la promotion de l'expérience du dialogue est explicite par le développement des échanges afin de valoriser l'argumentation, la capacité à faire valoir son point de vue. Il y a donc bien une

127 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.65, personne 2

128 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.65, personne 3

129 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.65, personne 2

130 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.68

131 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.68, personne 1

132 *Ibid*

133 Voir Annexe « Données recueillies lors des entretiens » p.68, personne 2

volonté des élus « d'affirmer les bibliothèques comme lieux de débats sur les grands enjeux de société par la mise en avant des ressources des bibliothèques, par un partenariat avec des associations pour contribuer à l'éveil de l'esprit critique mais aussi par l'organisation de conférences ou projections débats sur les grands enjeux de société à raison d'au moins une par semestre »¹³⁴.

134 Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social des bibliothèques de Rouen 2021-2026. [Consulté le 04/07/2021]
<file:///C:/Users/Justine/Downloads/PCSES%20DES%20BIBLIOTH%C3%88QUES%20DE%20ROUEN.pdf>

Conclusion

La bibliothèque est le lieu propice pour mobiliser la citoyenneté car elle propose de construire une culture et d'en débattre à travers une approche des idées qui se veut diverse. La bibliothèque a donc une vocation sociale de plus en plus affirmée, notamment illustrée par la dynamique du troisième lieu, ou encore des rencontres comme celles du « Vivre Ensemble ». De plus, la définition de la bibliothèque par l'Unesco laisse induire que ce lieu peut dépasser cette simple conception. En effet, dans le *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique*, cette institution est considérée comme une « force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information », contribuant au « progrès spirituel »¹³⁵. Une telle définition montre que la bibliothèque de lecture publique n'est pas qu'un lieu d'information, mais qu'au contraire, c'est aussi le lieu de la formation et de la construction personnelle. En outre, la *Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques* stipule que les usagers des bibliothèques disposent du droit d'être en capacité à participer à l'innovation sociale et aux débats citoyens : « Les bibliothèques sont un espace public ouvert à l'expérimentation et à l'échange collaboratif des savoirs de tous types sur un territoire. Elles encouragent donc la mise en réseau des actions susceptibles de faire fructifier l'innovation sociale et le débat citoyen »¹³⁶.

De cette facette de la bibliothèque comme lieu de débats, et d'échanges découle donc une interrogation qui a animé ce mémoire concernant le positionnement des professionnels, notamment vis-à-vis de leurs devoirs de fonctionnaire, ainsi que la capacité réelle des bibliothécaires et de la bibliothèque à s'emparer des questions sociétales en termes de moyens et de modalités. Ainsi, il a été question de comprendre dans quelle mesure les bibliothèques de lecture publique peuvent-elles être le lieu pour débattre des questions de société, et ce que cela implique pour les professionnels. Il a alors fallu interroger les devoirs des professionnels liés à leurs fonctions et les libertés quant à la prise d'initiatives, ainsi que la capacité réelle de la bibliothèque à s'attaquer aux questions d'actualité et les responsabilités de cette institution envers les usagers.

Ce questionnement a entraîné plusieurs hypothèses que le mémoire a exploré. La première hypothèse interrogerait le rôle du pluralisme des collections dans la capacité de la bibliothèque à être un lieu de débat. En effet, la bibliothèque de lecture publique doit assurer un accès à la culture représentant tous les points de vue afin d'illustrer l'engagement de cette institution culturelle à proposer des débats éclairés sur les sujets au cœur de l'actualité. Au regard des entretiens, pour les professionnels, la vocation démocratique de la bibliothèque à développer l'esprit critique des usagers, passe principalement par le pluralisme des

¹³⁵ *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, 1994.

En ligne : [Manifeste UNESCO sur les bibliothèques publiques.pdf \(abpq.ca\)](#)

¹³⁶ *Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques*, par Bib'Lib (ABF) 2015, mise à jour en 2018.

En ligne : [charte_biblib_abf.pdf](#), c

collections. Selon eux, le pluralisme des collections est la principale condition aux débats en bibliothèque grâce à la diversité des points de vue représentée qui permet ensuite la confrontation sereine des opinions.

De plus, au vue des trois entretiens menés avec les professionnels, les bibliothécaires s'accordent bien sur le fait que des collections pluralistes sont des outils et des ressources imparables afin d'informer et de faire citoyen les usagers, avec cependant la réserve évoquée par les professionnels que les sélections en préparation des débats sont peu empruntées. Aussi, le travail qui est actuellement fait par le réseau à retravailler les chartes documentaires soulignent leur volonté de mettre en valeur la diversité des collections. L'hypothèse confirme bien la reconnaissance des professionnelles sur le rôle des collections qui permettent et servent le débat.

La deuxième hypothèse devait mettre en lumière le point de tension entre le devoir de réserve du professionnel et l'engagement personnel du bibliothécaire. Il était question de vérifier si le principe de liberté d'opinion et d'expression propre à chacun pouvait questionner le code de déontologie du bibliothécaire en remettant en question le positionnement individuel du professionnel quant à son statut de fonctionnaire. Toutefois, il ne semble pas exister de réel point de tension entre le devoir de réserve du professionnel et l'engagement personnel du bibliothécaire. Les professionnels interrogés soulignent leur professionnalisme, et la barrière naturelle qu'ils mettent en place pour ne jamais se mettre en danger, et ne pas menacer le devoir de réserve. Ainsi, l'hypothèse est à nuancer. De plus, les professionnels précisent que donner son avis lors des rencontres et des échanges avec les usagers, ne vient pas rompre le principe de neutralité de la bibliothèque, tant qu'il est dit que leur opinion n'est pas une vérité. Toutefois, il est bien impératif pour les professionnels que le cadre du débat soit conventionné, ce qui laisse entendre des réserves, et le besoin de neutraliser les échanges. Enfin, le souci de former les bibliothécaires à animer un débat renforce le besoin des professionnels à ne pas outrepasser leur devoir de réserve.

Enfin, la dernière hypothèse se déplaçait à l'échelle des élus afin d'éclairer l'enjeu démocratique de cette institution à s'inscrire dans le territoire. Il était donc intéressant de se demander si les élus prenaient conscience de l'enjeu stratégique des bibliothèques de lecture publique à diffuser les valeurs démocratiques sur leur territoire auprès d'une population parfois éloignée des valeurs de la République. Cette hypothèse devait donc confirmer si les élus investissaient pour que ces institutions publiques proposent des débats citoyens afin de sensibiliser sur les sujets d'actualité, et faire des usagers des citoyens éclairés. Le retour des professionnels des bibliothèques semble confirmer que les élus rouennais prennent de plus en plus conscience du rôle et de la place de cette institution dans la construction de la citoyenneté par le biais de ses médiations culturelles. C'est pourquoi, ces derniers investissent de plus en plus pour que ces institutions publiques en proposent sur le réseau des bibliothèque de Rouen, et où le débat joue un rôle éducatif et démocratique majeur. En effet, les professionnels interrogés relèvent que le budget pour la médiation culturelle ne cesse d'augmenter, et qu'après un désintéressement des élus pour la lecture publique, ces derniers reconnaissent maintenant son intérêt. Le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social le montre car il a pour enjeu d'affirmer les bibliothèques comme lieux de débats sur les grands enjeux de société.

Toutefois, il est à souligner que ce travail de recherche possède certaines limites. Les faibles retours des professionnels obtenus ne permettent pas d'aller à la généralisation. C'est pourquoi, l'analyse des données recueillies ne peut être significative et déterminante sur les pratiques professionnelles du réseau rouennais. De plus, l'absence du point de vue des élus empêche d'aboutir à une confirmation ou infirmation concluante de la troisième hypothèse.

Enfin, il serait intéressant de relancer dans un an les professionnels interrogées pour constater si leurs points de vue ont évolué sur les questions liés au débat. Il serait notamment pertinent de vérifier sur le projet du réseau de Rouen concernant le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social a aboutit à un renforcement de la bibliothèque comme lieu de débat.

Ainsi, la bibliothèque, par le débat, peut parvenir à se redéfinir comme le lieu de la mise en visibilité et en audibilité de tous les usagers. Le pluralisme des collections participe à la fabrique du citoyen et favorise la circulation de la parole des usagers lors des échanges organisés par la bibliothèque. La participation active et oralisée des usagers souligne la faculté de la bibliothèque à agir et émanciper le public. Organiser des débats dans ce lieu public, c'est confirmer l'engagement de l'institution à promouvoir des valeurs démocratiques. En plus de leur rôle d'animateur, et de passerelle entre les usagers, la neutralité de cet espace permet à ses fonctionnaires de respecter leur devoir de réserve. Il n'y a donc peu ou pas de tension entre la subjectivité du professionnel et les devoirs de ce dernier lorsque le cadre des échanges est conventionné. Enfin, face à la capacité des bibliothèques à « encapaciter » les usagers, les élus prennent conscience que la médiation culturelle, et plus précieusement les débats sont à encourager pour faire des usagers des citoyens de demain plus éclairés.

Bibliographie

Articles

ANDISSAC, M. & CHAIMBAULT-PETITJEAN, T. (2015). « Des bibliothèques inclusives ». *Bibliothèque(s)*, (80), pp. 10-12. [En ligne] <https://legothequeabf.files.wordpress.com/2015/11/introduction-bibliothc3a8ques-80.pdf>

BABOIS, Agnès. « La bibliothèque autrement ». *Livre/échange*, 2015, n°66, pp. 9-12. [En ligne] https://webtv.bpi.fr/media/doc_acc/0006/20150625-ParSavAR-PJ01_05Bpi.pdf

BATS, Raphaëlle. (2016). Bibliothèques et Démocratie, p.11. En ligne : [Bibliothèques et Démocratie. par Raphaëlle Bats \(Enssib, France\) \(lenord.fr\)](http://bibliotheques-et-democratie.par-Raphaëlle-Bats-(Enssib,France)-(lenord.fr))

BERTRAND, Anne-Marie, « Bibliothèques : vive la sociale ! » : le Monde, 3 avril 2015 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2015, n°5, p. 161-161. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-05-0161-009>

BRAOUEZEC, Patrick, DELOULE, Madeleine et MATRAY, V. « Bibliothèque et citoyenneté », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2000, n° 5, p. 62-65. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0062-005>

BRETON, Elise, « Penser les collections avec les usagers, les bibliothèques à l'heure de la co-construction », *Arabesques*, 80 | 2015, 22-23. En ligne : [Penser les collections avec les usagers, les bibliothèques à l'heure de la co-construction – Arabesques \(publications-prairial.fr\)](http://penser-les-collections-avec-les-usagers-les-bibliothèques-a-l'heure-de-la-co-construction-Arabesques-(publications-prairial.fr))

DE SOUZA, Isabelle « Bibliothèques et citoyenneté : journée ABF Nord-Pas-de-Calais –12 décembre 2016 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n°11, p. -. En ligne : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/bibliothèques-et-citoyenneté_67524

DUQUENNE, Isabelle, ÉBOLI, Gilles et VANDERHAESEN, Jean, « Au regard des collections : la bibliothèque, une fabrique du citoyen », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2015, n° 5, p. 72-77. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-05-0072-007>

GARY, Nicolas. (2017). *Actualité*. « Bartleby aimerait ne pas vous dire : une activiste politique dans les rangs du BBF ». Bartleby aimerait ne pas vous dire : une activiste politique dans les rangs du BBF (actualite.com)

GAST, Guillaume, « Démarches participatives : co-construire la bibliothèque avec les enfants et les jeunes : 16 mai 2019 – BnF », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2019, n°17, p. -. En ligne : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/demarches-participatives-co-construire-la-bibliotheque-avec-les-enfants-et-les-jeunes_69176

HIRTZ, Céline, « La question de l'égalité femmes-hommes en médiathèque : journée d'étude ABF Alsace – 5 décembre 2016 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2017, n° 11, p. -. En ligne : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/la-question-de-l-egalite-femmes-hommes-en-mediatheque_67441

LAHARY, D. (2017). S'exprimer, s'engager...avec réserve ?. *Bibliothèque(s)*, (88), pp. 154-155. En ligne : [Bibliothèque\(s\) #88-89, juin 2017. Dossier : les inégalités territoriales. Focus : les bibliothèques du Québec. \(enssib.fr\)](#)

MAUREL, L. (2017). Devoir de réserve et de résistance?. *Bibliothèque(s)*, (88), pp. 153-154. En ligne : [Bibliothèque\(s\) #88-89, juin 2017. Dossier : les inégalités territoriales. Focus : les bibliothèques du Québec. \(enssib.fr\)](#)

MASSE, Isabelle, « Animation et bibliothèque : hasards ou nécessité ? », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1995, n° 4, p. 80-82.

MELIN, Pierre, CHOAY, Françoise, 2000. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presses Universitaires de France, Paris, p. 575

MULLER, Catherine, « Bibliothèques et pluralisme », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1998, n°3, p. 83-84. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-03-0083-007>

VULBEAU, Alain. « Cohésion sociale et politique sociale », Informations sociales 1/ 2010 (n° 157), p. 17-17 [En ligne] [Contrepoint - Cohésion sociale et politique sociale Cairn.info](#)

Chartes

Charte des bibliothèques, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991.

En ligne : [1096-charte-des-bibliotheques.pdf \(enssib.fr\)](#)

Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs des bibliothèques, ABF, 2015. En ligne : [charte_biblib_abf.pdf](#)

Devoir de pluralisme en bibliothèque : l'ABF vigilante, *Association des Bibliothécaires de France*, 2013

En ligne : [Devoir de pluralisme en bibliothèque : l'ABF vigilante - Association des Bibliothécaires de France](#) [consulté le 20/01/2021]

Devoir de réserve, discrétion et secret professionnels dans la fonction publique, Direction de l'information légale et administrative. En ligne : [Devoir de réserve, discrétion et secret professionnels dans la fonction publique | service-public.fr \(service-public.fr\)](https://service-public.fr)

Les bibliothèques, outils indispensables pour les citoyen-ne-s : lire, s'informer, débattre pour comprendre et agir, ABF, 2019. En ligne : [ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS \(abf.asso.fr\)](https://abf.asso.fr)

Codes

Code de déontologie des bibliothécaires, adopté par l'Assemblée générale de l'ABF le 16 novembre 2020. En ligne : [CODE DE DÉONTOLOGIE DES BIBLIOTHÉCAIRES \(abf.asso.fr\)](https://abf.asso.fr).

Code d'éthique de l'IFLA pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information, approuvé par le comité directeur de l'IFLA au mois d'août 2012. En ligne : [frenchcodeofethicsfull.pdf \(ifla.org\)](https://www.ifla.org/publications/view/french-code-of-ethics-full).

Manifeste

Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, 1994. En ligne : [Manifeste_UNESCO_sur_les_bibliotheques_publices.pdf \(abpq.ca\)](https://abpq.ca)

Mémoire

BELVEZE, Damien. (2004, janvier). L'animation en bibliothèque en France et au Québec. (Mémoire d'étude de diplôme de conservateur des bibliothèques). École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques. [En ligne] <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/601-l-animation-en-bibliotheque-en-france-et-au-quebec.pdf>

Monographies

BATS, Raphaëlle. *Après les attentats: les bibliothèques face à la laïcité, au pluralisme et à la citoyenneté*. Fabienne Henryot. Bibliothèques, religions, laïcité, Hémisphères Éditions; Maisonneuve et Larose Éditions, p.197, 2018.

BATS, Raphaëlle. *Les enjeux et les limites de la participation : le rôle des bibliothèques* In : *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2015. [En ligne] <https://books.openedition.org/pressesenssib/4269#text>

BEAUD, Stéphane et WEBER, Florence. *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. Paris, France : La Découverte, 2010. 334 p. ISBN 978-2-7071-6008-9

BLANCHET, Alain. *L'enquête et ses méthodes, l'Entretien*. Armand Colin, 2010, 128p.

Rapports

Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques, p.53. IGB, 2016

En ligne : [RAPPORT_LAICITE_2_JANVIER_2017_690043.pdf \(enseignementsup-recherche.gouv.fr\)](#)

Positionnement politique et stratégique de la Ville de Rouen. Plan de lecture publique du réseau RN'Bi 2019.

En ligne : https://rnbi.rouen.fr/sites/default/files/plan_lecture_publique.pdf

Rapport d'activité 2019, bibliothèques de Rouen.

En ligne : https://rnbi.rouen.fr/sites/default/files/ra_rnbi2019_light_planches.pdf

Sites internet

H, Camille. (2014, 8 juillet). « Et si on en parlait ? : la médiathèque comme lieu de débat citoyen ». [« Et si on en parlait ? » : la médiathèque comme lieu de débat citoyen – Légothèque \(wordpress.com\)](#)

Rouen nouvelles bibliothèques. « Notre magazine : Texto », <https://rnbi.rouen.fr/fr/page-rubrique/notre-magazine-texto> (page consultée le 22/06/2021)

Rouen nouvelles bibliothèques. « Présentation du réseau », <https://rnbi.rouen.fr/fr/page-descriptive/biblioth%C3%A8que-simone-de-beauvoir> (page consultée le 18/06/2021)

Thèse

BATS, Raphaëlle. (2019, février). De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique. (Thèse). Université Paris Diderot. pp.100-106 [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02465951/>

ANNEXES

Grille d'entretien

Objectif : Interroger les professionnels concernant la capacité ou non des bibliothèques à un être un lieu de débat public et saisir leurs ressentis sur leur posture professionnelle.

Thématique/Hypothèse	Questions	Ce que je cherche à savoir
Parcours professionnel	Pouvez-vous me présenter rapidement votre parcours professionnel ?	<i>Connaître l'interlocuteur, avoir en tête des éléments de biographie professionnelle qui peuvent être utiles au cours de la discussion, ou dans l'analyse des données</i>
Le rôle de la bibliothèque	Selon vous, la bibliothèque peut-elle contribuer au débat de société ? Quel serait son rôle dans ce domaine ? Comment peut-elle agir ? Le débat en bibliothèque peut-il rapprocher les usagers entre eux ?	<i>Identifier le point de vue du professionnel quant au rôle de la bibliothèque.</i>
Le pluralisme des collections et ses limites	Quel rôle les collections peuvent-elles avoir en matière de débat ? Quelles sont les conditions, selon vous, à réunir pour que les collections puissent servir le débat ? Avez-vous déjà rencontré des tensions entre professionnels au sujet de certaines collections ?	<i>Cerner le positionnement des professionnels sur les questions de pluralisme des collections. Vérifier si le sens du débat est prioritairement évoqué au travers de la qualité plurielle des collections.</i>

	Les élus ont-ils déjà influencé la politique d'acquisition de la bibliothèque ? Les usagers ? Mots clés : politique documentaire censure hostilité du public/collections non normatives	
L'expérience du débat dans la bibliothèque	Avez-vous déjà eu l'occasion d'organiser des débats en bibliothèque ? Si oui, quel était le sujet et le public visé ? Comment vous positionnez vous lorsque vous intervenez/organisez des débats en bibliothèque ? Les élus encouragent-ils les débats en bibliothèques ? Comment et pourquoi ?	<i>La prise de position du professionnel, son point de vue et son recul vis-à-vis de l'organisation de débats en bibliothèque</i>
Le questionnement déontologique	Pensez-vous que c'est le rôle de cette institution de proposer des débats ? Est-ce que cela vous questionne professionnellement/personnellement ? Selon vous, le professionnel doit-il s'engager et prendre part au débat ?	<i>Cerner si les débats en bibliothèques interrogent le professionnel sur son statut et son positionnement déontologique</i>

Données recueillies lors des entretiens

Thématique	Questions	Personne 1	Personne 2	Personne 3
Parcours professionnel	Pouvez-vous me présenter rapidement votre parcours professionnel ?	« Je suis Directrice des bibliothèques de Rouen, qui comprennent six bibliothèques de proximité et une bibliothèque patrimoniale classée. Il y a aussi une bibliothèque numérique de référence. Il y a quatre-vingt agents. [...]. Je suis sur ce poste depuis septembre 2019, c'est assez récent et avec la crise du Covid, ça perturbe les bibliothèques. On est actuellement sur la validation du projet culturel scientifique éducatif et social, qui comprend notamment une partie sur votre sujet. Avant, j'étais Directrice d'un réseau de bibliothèques en Seine et Marne. Et puis avant, j'ai eu une carrière d'enseignante en Histoire-Géographie. »	« Je suis responsable de la bibliothèque <i>Parment</i> , réseau Rouen nouvelles bibliothèques. J'ai un parcours professionnel qui m'a amené des bibliothèques universitaires aux bibliothèques de lectures publiques, en passant par l'enseignement. [...]. La bibliothèque <i>Parment</i> , c'est une bibliothèque implantée en plein cœur du centre-ville, elle propose la deuxième plus forte amplitude horaire du réseau, derrière la bibliothèque patrimoniale, c'est-à-dire 33 heures hebdomadaires d'ouverture au public. C'est une bibliothèque à faible superficie et à fort rendement. Les contraintes sont assez fortes pour gérer les actions de médiation, et la pôle doc'. On a le budget mais pas forcément la place requise, ce qui donne un taux de rotation intéressant. [...] On a un public assez âgé, qui demande à pouvoir se retrouver dans un endroit calme pour lire la presse alors que la tendance est plutôt du côté du numérique. On s'est rendu compte qu'autour de temps forts, on rencontre aussi un problème de cohabitation des publics sur une faible superficie, entre ceux qui souhaite être	« Je travaille à la bibliothèque Simone-de-Beauvoir depuis 10 ans, depuis l'ouverture. Avant j'étais dans une bibliothèque en centre-ville donc pas le même public, forcément. [...] Je suis assistante qualifiée du patrimoine et des bibliothèques. »

			au calme, et ceux qui souhaitent du participatif. »	
Le rôle de la bibliothèque	Selon vous, la bibliothèque peut-elle contribuer au débat de société ?	« Elle peut et elle doit, à mon avis. C'est tout le sens des bibliothèques qui doivent être des lieux de débats par leurs collections; elles doivent permettre de se forger une opinion construire, argumentée, et puis par nature, c'est un lieu où se frottent les valeurs, les points de vue par les collections pluralistes. On peut tout a fait en faire un atout pour faire des débats-conférences, des rendez-vous philo pour les petits comme pour les adultes de façon à contribuer à l'échange d'idées de façon sereine. L'idée dans le projet de service, c'est de s'élever au dessus des réactions des réseaux sociaux et des algorithmes qui peuvent fermer la pensée. De pouvoir s'ouvrir à d'autres points de vue et échanger de manière pacifiée.[...]. La bibliothèque est agissante. Je vous dis nos projets qui sont en cours de validation, c'est pouvoir travailler avec le service Démocratie Participative avec les conseils de quartiers et les associations afin de faire surgir les débats de société qui	« On travaille vraiment à conforter le rôle social des bibliothèques. Voilà, le vivre ensemble, c'est un aspect que l'on souhaite développer. On a un public de CSP + mais aussi un public de centre-ville défavorisé, il y a des passerelles à dessiner. Le rôle social des bibliothèques part du diagnostic des populations, des études du public sur lesquelles on rebondit, on essaye de cerner au mieux leurs besoins par territoire. Pour la bibliothèque <i>Parment</i>, c'est un public différent du reste du réseau, avec aussi des étudiants. Il y a aussi un rôle social avéré de la bibliothèque pour donner les codes. [...]. Il faut faire preuve de créativité. Il faut travailler sur une thématique, sur un intervenant, voir sur un modérateur. Nous, on fait le choix de la modération, c'est ce qui met en musique tout le reste, c'est ce qui permet d'orchestrer les débats. Je pense que la thématique est importante; ne pas rester figé sur les sujets trop brûlants de l'actualité mais prendre de la hauteur. Prendre un biais pour derrière mettre en dialogue des citoyens de différentes sensibilités.[...]. On essaye de travailler sur l'éducation aux médias, pour sensibiliser aux fakes news, on prend souvent le prétexte du	« Ma réponse est plutôt oui, après est-ce qu'elle peut accueillir le débat ou susciter le débat ? Les collections sont justement achetées dans le but de donner des arguments au débat. On doit avoir des collections pluralistes qui ne vont pas dans un seul sens. Il faut qu'on ai des ouvrages qui ne sont pas polémiques, écrits par des spécialistes, avec des informations vérifiées par des scientifiques compétents. La bibliothèque doit offrir un panel de collections qui doit servir aux gens à se faire sa propre opinion, et à se faire citoyen. [...] Dans le cadre de l'action culturelle, on peut aussi accueillir des conférences, des débats, inviter des gens, parler d'un sujet pour que les gens puissent se faire une opinion. Entendre des professionnels en direct et que ce soit accessible. C'est gratuit, tout le monde peut venir. [...] Débattre en bibliothèque, c'est donner des clés. »

	traversent la population en s'appuyant sur l'expertise des habitants, et faire venir des intervenants extérieurs pour multiplier les occasions de débattre et échanger. Un autre projet que l'on a, toujours dans l'idée de confronter les points de vue et de participer à la construction de la citoyenneté des publics, c'est un axe autour de l'éducation aux médias et de l'information. On a un projet de résidence de journalisme. L'idée serait de former de futurs citoyens à être des citoyens-reporters pour mettre en valeur des sujets de société qui traversent les quartiers pour pouvoir en discuter sous forme d'articles ou de vidéos [...]. On visait les collégiens ou les lycéens car on a déjà beaucoup d'actions éducatives avec les primaires et les crèches.[...]. »	numérique pour réduire les fractures. C'est des choses qu'on garde en tête pour vraiment donner un bagage conceptuel et pour apprendre à enrichir le débat, plutôt qu'avoir des oppositions de principe. Sur le choix de la modération, il faut être prudent. Si le modérateur est militant, l'objectivité doit rester. »	
Le débat en bibliothèque peut-il rapprocher les usagers entre eux ?	« Je pense que c'est un vecteur de liens sociaux, l'idée c'est de travailler sur l'échange, toujours sur cette idée d'ouverture, de ne pas rester dans son cercle, de pouvoir s'ouvrir à d'autres points de vue, d'autres cultures dans un cadre neutre. C'est vraiment	« C'est l'objectif. Réduire une fracture sociale afin d'éviter de polariser les échanges. Il faut mettre en correspondance, en dialogue nos usagers. Apprendre à ajouter au débat, plutôt qu'à mettre en opposition. Là encore quand on choisit nos intervenants, on se pose la question s'il	« Oui c'est possible, mais ça peut aussi les séparer (<i>rires</i>). Quand on entend le terme <i>débat</i>, ça fait très passionné mais ça peut aussi être une discussion sans être une confrontation polémique. Mais oui, des gens peuvent se retrouver dans un argumentaire, ça peut les rapprocher. »

		l'idée d'ouverture, de participation, de formation, de donner aux usagers le pouvoir d'agir, de prendre la parole et d'échanger. »	ne va pas trop polariser les échanges. C'est une problématique, on met le doigt sur un risque. »	
Le pluralisme des collections et ses limites	Quel rôle les collections peuvent-elles avoir en matière de débat ?	« Le pluralisme c'est l'une des conditions pour faire débat sinon on est enfermé dans sa propre opinion. Les bibliothèques ont un rôle majeur par la coexistante d'opinions diverses. Les tables thématiques qui mettent l'une à côté de l'autre des regards différents sur un fait de société permettent d'une façon très rapide visuellement de montrer qu'il existe des points de vue différents sur un sujet et si on veut aller plus loin, on peut lire ces différents points de vue. Le pluralisme permet de mettre sur un rayonnage des visions différentes du monde. C'est à construire par des chartes documentaires. L'idée c'est de travailler sur le pluralisme, de mettre en valeur le projet de service, de mettre en valeur l'idée d'échanger. De mettre des accents sur les débats de société	« Là, pour tout vous dire, on est dans une période où l'on réorganise toute la politique documentaire. On élabore des fiches domaines, donc c'est quelque chose que l'on peut mettre dans la charte d'acquisition, la pluralité. C'est le professionnalisme qui s'impose à mettre en perspective avec le budget disponible. On essaye de mettre une nouvelle organisation avec une politique de réseau. »	« C'est ce que j'ai déjà dit un peu avant. Nous, on est censé donner aux usagers un panel de collections pour les renseigner. Pour avoir un débat il faut des arguments, les collections servent à ça. »

		en essayant de prendre de la hauteur. C'est l'intérêt des bibliothèques de pouvoir apporter ce regard approfondi versus le JT, ou les reportages de deux minutes. »		
Quelles sont les conditions, selon vous, à réunir pour que les collections puissent servir le débat ?	« Première condition : qu'elles soient assez diversifiées, qu'elles soient renouvelées tout au long de l'année, qu'il y ait une veille sur l'actualité mais aussi éditoriale pour bien faire le lien. Que les référents documentaires fassent le lien vers les tables thématiques ou vers des critiques en lien avec l'actualité. Qu'il y ait un lien avec la médiation culturelle et la valorisation des collections. Le projet de loi de Sylvie Robert est intéressant pour nous, il affirme bien le pluralisme des collections, la neutralité du service public et l'expertise des bibliothécaires pour enrichir les collections.[...]»	« Bonne question. Elle peut s'appliquer dans les 300, dans les sujets de société. En amont de l'acquisition, il faut bien définir le contenu du document, ne pas choisir au feeling le document mais prendre le temps de connaître le contenu. On peut s'interroger si certains documents sont sensibles. On ne va pas censurer entièrement un auteur si le document en question n'est pas concerné. Il faut donc avoir un regard global. D'ordinaire, on fait aussi une valorisation des documents lorsqu'un intervenant réputé vient; on fait une sélection thématique pour inciter à emprunter. Après, ça peut être aussi des fiches qui permettent de valoriser les collections numériques. »	« Il faut que ce soit des collections renouvelées, récentes, qui ne sont pas obsolètes. Des collections pluralistes, et puis aussi des ouvrages de vulgarisation, nous c'est ce que l'on achète le plus, on est pas une bibliothèque universitaire. Il faut que soit compréhensible pour notre public. Et il faut que le scientifique qui pense le livre soit reconnu. [...] »	
Avez-vous déjà rencontré des tensions entre professionnels au sujet de certaines collections ?	« Alors, au sujet de certaines collections pour l'instant, non. On a été touché par l'affaire Matzneff l'année dernière au sujet de l'une de ses œuvres. Il y a eu débat pour savoir si l'on s'autocensurait ou pas, sachant qu'il était mis en examen pour promotion de la	« Au sein de mon équipe, très rarement. Plutôt au niveau du public que des professionnels. A titre de responsable, j'ai entendu des usagers avoir des propos aux sensibilités particulières et qui pensent qu'elles ne sont pas représentées. C'est un travail à mener pour faire revenir ces gens et ne pas	« Alors personnellement, non pas vraiment. Ça peut arriver avec les suggestions des lecteurs avec un sujet un peu sensible. Là, on a eu le cas avec un livre un peu complotiste, ça peut être des choses comme ça, là ça fait débat. Si le livre est trop pointu, on va aussi en discuter entre nous. Si vous	

	pédophilie. Il nous a semblé qu'il fallait faire une différence entre son journal, qui était le récit des faits, et ses autres œuvres de fiction où l'on laissait la liberté à l'auteur d'écrire. [...]. Il était déjà en réserve mais maintenant c'est plus compliqué pour l'obtenir, il faut justifier. Il y a eu un débat dessus, est-ce que l'on attend qu'il soit sanctionné ou est-ce que l'on considère que l'on fait l'apologie de la pédophilie à travers son œuvre. »	aboutir à un sentiment d'exclusion. Avec les professionnels, c'est un dialogue constant, dire pourquoi j'ai choisi ce document. Mais dans l'ensemble, il n'y a pas de problème. L'idée encore c'est de neutraliser et prendre de la hauteur. C'est donner les outils conceptuels. Poser des questions et susciter le débat, ouvrir plutôt que fermer. [...]. On avait réfléchi à une acquisition participative pour intégrer pleinement l'usager, notamment avec le système de suggestion. Les collègues proposent aussi des fiches «coup de cœur» faites par les usagers. L'usager peut donc valoriser lui-même nos collections. On avait aussi les fiches «j'aime ou j'aime pas» pour créer le débat ou l'envie auprès des usagers.»	posez la question à une bibliothèque dont la commune est Front Nationale, elle aura plus ce problème. Nous, on a pas de censure ou de directive. »
Les élus ont-ils déjà influencé la politique d'acquisition de la bibliothèque ? Les usagers ?	« Non pas les élus, les usagers peuvent faire des suggestions d'achats auxquelles on répond si ça rentre dans notre politique documentaire, on vérifie si c'est pas déjà dans nos fonds et si ça correspond à nos critères d'acquisition. Dans le projet de service, on veut développer la participation des usagers via les clubs lecteurs pour adolescents, et puis en s'appuyant sur des experts chez les habitants pour construire un fonds sur la vie	« Jamais. On a jamais eu un élu qui est venu vers nous pour nous dire d'acheter tel document. Je n'ai pas le souvenir d'un empiètement d'un élu depuis que je suis responsable. Ça part aussi d'un désengagement passé, là on commence à réinvestir les élus sur la question de la lecture publique. Donc non, on a jamais rencontré ce problème. »	« Alors pour les élus, j'ai toujours été à Rouen, on a jamais eu de directive. Sauf si c'est l'année Flaubert, on va nous demander d'acquérir des ouvrages dessus mais ce n'est pas politique. Après on a beaucoup de suggestions des lecteurs mais on peut refuser si l'ouvrage demandé ne convient pas [...]. Des fois, en centre-ville, il y a plus de remarques, ici c'est un quartier prioritaire où les gens sont en grande précarité, la démarche n'est pas la même, il y a moins de regard critique.»

		pratique, le bricolage... on trouvait ça intéressant de pouvoir s'appuyer sur un usager qui aurait une vision pragmatique. [...]. C'est dans le projet de service de développer la dimension participative des usagers. »		
L'expérience du débat dans la bibliothèque	Avez-vous déjà eu l'occasion d'organiser des débats en bibliothèque ? Si oui, quel était le sujet et le public visé ?	« Cela va être compliqué car ça remonte assez loin, avant la crise de la Covid. A la bibliothèque <i>Parment</i> , il y avait déjà une tradition installée, qui était les Causeries qui consistait à prendre un sujet débat et d'en discuter avec un ou deux interlocuteurs.[...]. On peut discuter du terme débat, pour moi il est moins vers la polémique que vers l'échange. Pouvoir débattre, ce n'est pas forcément aller vers de l'agressivité verbale, c'est justement, au contraire, affirmer ses arguments de façon constructive, de façon posée. Pouvoir échanger sur un sujet qui peut donner lieu à plusieurs points de vue sans virulence dans l'échange, au contraire c'est apporter de la hauteur dans l'idée d'accompagner les habitants dans la construction de la citoyenneté. [...]. On a une mission d'éducation, on a un rôle	« Alors les thématiques, en 2018 notamment, on avait beaucoup de thématiques autour de la laïcité, du féminisme, de l'écologie, et c'est quelque chose que l'on va poursuivre. Pour rentrer en résonance avec votre question précédente, c'est là où il y a une orientation, une coloration. C'est le projet politique avec une municipalité qui est verte donc c'est évident que l'on va développer les projets autour de l'écologie. On a aussi des thématiques sur le numérique, le jeu vidéo. Là, on a une grande bulle avec le Covid donc c'est assez loin maintenant. Mais les deux couleurs de notre programmation culturelle, c'est la laïcité et le féminisme. »	« Parfois, on annonce pas que c'est un débat, c'est rare qu'on mette sur les affiches <i>débat</i> , c'est plutôt des rencontres, j'ai pas le souvenir de voir un rendez-vous où c'est marqué <i>débat</i> . [...]. Moi personnellement je n'ai jamais animé un débat. Il y a eu un grand cycle sur la laïcité, sur la parentalité. On a eu la dessinatrice Coco de <i>Charlie Hebdo</i> , là c'était un débat plus tendu, la police était là. Après, on est beaucoup sur la rencontre littéraire donc il n'y a pas de débat à proprement parlé. C'est plus artistique et littéraire, c'est autre chose. On a aussi eu plusieurs rencontres sur la presse, sur les médias. Il y avait des tables rondes, et des conférences, ça prend de plus en plus de place en bibliothèque tout ce qui touche l'éducation aux médias. »

		complémentaire avec l'école, avec un côté plus ludique dans un cadre moins informel. [...]. »		
	Lorsque vous organisez des débats en bibliothèque, quelle doit être la position du bibliothécaire ?	« Il faut avoir quelqu'un de formé sur l'animation. Soit c'est un bibliothécaire qui est formé à l'animation de ces débats, qui donne la parole de façon équilibrée et évite les invectives, soit ça peut être un journaliste. Soit quelqu'un se forme dessus avec des compétences relationnelles, soit c'est un journaliste qui est habitué à ce genre d'exercice. Mais là aussi, on a un souci car les personnes rencontrées étaient liées à un journal polémique alors que l'idée était de ne pas donner un point de vue affirmé. [...]. Toujours dans le projet de service, on a pas encore forcément en ressource interne quelqu'un qui souhaite ou s'affirme comme animateur de débat. L'idée c'est de former quelqu'un de volontaire mais pour le moment il n'y a pas eu de formation sur cette thématique. On est sur le fil, ça me fait penser qu'on a une thématique sur le développement durable, et les	« Il oriente, il questionne plus qu'il ne donne des réponses. Il joue un rôle de modérateur. Il s'adapte en fonction des échanges. Il fait le lien entre les gens, il crée des ponts. [...]. C'est aussi important d'avoir quelqu'un qui est passionné. Il faut aussi travailler sur la convivialité et sur le format, mettre les gens autour d'un café, par exemple. Là, c'est le rôle du bibliothécaire, mettre tout le monde au même niveau, que toutes les opinions soient respectées, mêmes celles minoritaires. Donner les codes, il faut travailler sur cet aspect là, mettre en relation. Je ne suis pas médiateur à l'origine, je peux oublier des choses. Il faut prévoir des formations au niveau des RH. »	

		bibliothécaires peuvent se demander est-ce que l'on ne fait pas la promotion d'une idéologie ou est-ce que c'est un enjeu de société et on se doit t'apporter des informations ? [...]. Le fonctionnaire doit être neutre, l'animateur ne doit pas donner son point de vue, il n'est pas là pour polémiquer. Il fait intervenir les usagers. Les intervenants ont une expertise avec des valeurs et chacun se fait ensuite son idée. Et si ça peut faire bouger les choses, ça serait fantastique »		
	Les élus encouragent-ils les débats en bibliothèques ? Comment et pourquoi ?	« Depuis que je suis là, je n'ai pas eu de demande de faire des débats mais on a plutôt une injonction que les bibliothèques soient le lieu des droits culturels donc en ce sens il y a une incitation à la participation du public, de donner la parole à la population, d'être une agora où l'on puisse échanger. Pour le projet de service, il y avait ce grand axe de participation et de la bibliothèque comme lieu de débat qui était dans le plan de lecture publique qui avait été validé en 2015. »	« Oui, c'est un projet global national. Ils encouragent le débat très fortement, eux-mêmes développent cette offre là sur l'ensemble des services. On est au cœur de la citoyenneté. Avec la période des Gilets Jaunes, des cahiers de doléances ont été mis à disposition, par exemple. »	« Il faudrait leur demander. Nous, on est un gros réseau donc les élus ce sont des gens que l'on ne voit pas, c'est notre directrice qui est en contact avec eux. On peut avoir des directives mais c'est de loin. Et puis, les élus sont de plus en plus dans la bibliothèque est un lieu culturel, ils sont de plus en plus dans la médiation culturelle. Là dessus, ils se rejoignent tous. On a un budget qui ne fait qu'augmenter pour l'action culturelle. »
Le questionnaire déontologique	Pensez-vous que c'est le rôle de cette institution de	« Au niveau déontologique, oui car on est dans l'accompagnement de la	« La diversité, la pluralité sont au cœur de notre métier. Donc le débat a sa place en bibliothèque. Du moment où l'on	« Moi je dirais oui, après on est pas à faire des débats toutes les semaines. Il faut un sujet qui s'y prête. Il faut que

	proposer des débats ?	construction de la citoyenneté tout au long de la vie. »	apporte un éclairage, le débat est bienvenu. Par exemple avec la réédition de <i>Mein Kampf</i> , il faut travailler sur l'accompagnement autour de ce document, si on décide de l'acquérir.»	les gens soient intéressés. On est pas dans le débat polémique, on est plus sur de l'information ou sur du divertissement culturel. [...]. Après, (<i>le débat</i>) ça peut prendre différentes formes. On est sur du passage de connaissances. »
	Est-ce que cela vous questionne professionnellement/ personnellement ?	« Ce n'est pas que ça me questionne, ça ne me pose pas problème, au contraire c'est un élément important. Cet accent mis sur le pluralisme, sur l'émancipation, le fait de s'ouvrir à d'autres choses, c'est l'idée de pouvoir se faire sa propre idée par soi-même. C'est naturel d'envisager les bibliothèques comme lieu de débat, de réflexion autour d'un sujet de société. Elles sont là pour éclairer le monde par leurs collections, par leurs actions culturelles, ça me semble naturel de ne pas se positionner en dehors de la société mais au contraire d'être un carrefour du social, de l'éducatif et du politique. Dans ma conception des bibliothèques, c'est difficile de les écarter des sujets de société.[...]. Si on anime un débat, on doit faire surgir des points de vue, on est pas là pour donner son propre point de vue.	« Personnellement surtout pas, professionnellement encore moins. Je pense que la neutralité, et tisser du lien entre les usagers sont des nécessités absolues. Je pars d'un point de vue personnel et professionnel qu'il faut enrichir le débat. Voilà, je suis pleinement partant pour ça. Et puis, les bibliothécaires restent professionnels, ils restent dans leur obligation. Après, il y a la problématique des valeurs de chacun mais nous, on est une équipe soudée. Il y a une neutralisation naturelle qui se fait au niveau des collègues. Après, je ne sais pas comment la problématique peut se poser avec une équipe plus réactive. »	« Est-ce que cela me questionne ? Est-ce que cela me pose problème ? De toute façon, on fait en sorte de pas être en faute. On est jamais en danger de faire quelque chose qui pourrait nous faire dériver. On a une barrière intérieure, on ne prend pas de risque. Par exemple, l'association qui est venu pour discuter de la laïcité, on avait une convention, tout était très cadré, très conventionné. [...] On a une équipe de médiation qui cadre la programmation, tout est très discuté, ce qui est peut-être moins le cas avec un réseau moins important. Il n'y aura jamais de débordement de la part des professionnels. On représente une institution, on parle en son nom donc on ne peut pas afficher quelque chose de personnelle. »

		Notre point de vue ne doit pas être une référence. Le débat, c'est montrer le pluralisme des idées, ça ne vient pas menacer le droit de réserve. L'animateur doit être bien formé pour ne pas délivrer sa propre opinion. On doit apporter un cadre mesuré et démocratique. On rappelle les fondamentaux, dont le respect de l'autre. Celui (<i>l'usager</i>) qui a des paroles antisémites, xénophobes, on peut lui rappeler le cadre commun de la dignité humaine. Il y a des choses à poser, les bibliothèques doivent former à la prise de parole. L'idée c'est d'apprendre à écouter l'autre, d'être dans la réponse réfléchie qui amène à de l'enrichissement. C'est pas la liberté de dire tout ce que l'on veut et de n'importe quelle façon ».		
	Selon vous, le professionnel doit-il s'engager et prendre part au débat ?	« Ma réponse serait plutôt non, mais je me mets dans des perspectives qui ne sont pas les nôtres, par exemple une dictature, je reverrai mon jugement. Là, on a les conditions pour que le débat soit apaisé, on a pas besoin d'être dans un esprit de résistance actuellement. Tant qu'il n'y a pas	« J'aurais tendance à dire non, on est pas sensé verser dans le militantisme, ça pourrait nous être reproché. C'est pas notre rôle. Après, tout dépend de la manière de formuler les choses, on peut donner son avis en le nuancant. Là encore, les bibliothécaires participent rarement au débat, ils laissent les usagers en autonomie,	« Si c'est un sujet, qui n'est qu'un sujet d'opinion, pour moi on peut donner son avis. Quand je fais de l'éducation aux médias, je peux donner mon avis aux élèves. Ce n'est qu'un avis. On peut dire que c'est une forme d'engagement pour leur donner ensuite des clés, pour en faire des citoyens plus critiques. C'est un complément par rapport à

		quelque chose d'illégal ou qui ne nuit pas à l'intérêt public, le bibliothécaire ne doit pas sortir de son droit de réserve car ce sont les conditions de l'échange parce que sinon on peut avoir un bibliothécaire qui donne son point de vue et qui enferme la bibliothèque dedans. S'il donne son opinion, il doit montrer qu'il peut y avoir d'autres points de vue, et que son avis n'est pas une vérité absolue ».	donc on a rarement ce cas de figure. Le bibliothécaire doit nuancer son propos et rester professionnel. Il y a une notion d'équilibre. D'ailleurs, certains collègues ont eu une formation sur ça, on a tous été formé au concept de la laïcité, sur le rôle du bibliothécaire. Tous ou presque a un bagage sur la question. »	l'école. C'est un engagement de la part de la bibliothèque. Ce n'est pas faire la leçon, mais c'est donner des clés pour être plus armé. Mais pour ça, les bibliothécaires doivent se former et avoir envie de le faire. »
	C'est marrant, ce que vous avez dit sur le droit de résistance, je ne sais pas si vous l'avez lu, mais un américain parle, non plus du droit de réserve mais du droit de résistance, notamment par rapport à la politique de Trump où les bibliothécaires s'étaient engagés pour lutter contre les idéologies de Trump.	« C'est intéressant parce que dans ce cas là, c'était pas une dictature, il a été élu démocratiquement mais il y avait tellement de contre-vérité. Là, c'est difficile de pouvoir échanger avec quelqu'un qui sort de la réalité et des faits. Mais je comprends, ça devait être compliqué d'être bibliothécaire dans ces conditions là. Là, la résistance se fait par le pluralisme. Je n'imagine pas sous une ère Trump qu'on puisse mettre des documentaires qui feraient la promotion de la migration. [...]. Les bibliothèques peuvent être engagées. C'est un engagement pour la neutralité, un engagement pour le pluralisme		

		[...]. Je ne sais pas dans quelles mesures on considère l'engagement, si c'est questionner les opinions par une collection construite. Les bibliothécaire sont engagés au sens noble, et pas dans le sens tranché. Ils prennent parti mais pour la démocratie, pour les valeurs républicaines. Il faut réactiver les bibliothèques comme lieu d'échanges démocratiques [...]. Le bibliothécaire doit être engagé mais il ne doit pas être partisan.»		
--	--	---	--	--

Table des matières

<i>Remerciements.....</i>	<i>2</i>
<i>Introduction.....</i>	<i>5</i>
<i>Première partie : La place du débat en bibliothèque dans la littérature.....</i>	<i>9</i>
<i>1. La bibliothèque : un espace public et social pour débattre.....</i>	<i>9</i>
<i>1.1) La bibliothèque, un lieu d'animation et de discussion ?.....</i>	<i>9</i>
<i>1.2) Le débat comme moteur de la participation des usagers.....</i>	<i>11</i>
<i>1.3) Le débat source de cohésion sociale.....</i>	<i>13</i>
<i>2. Les collections : les ressources sans lesquelles le débat est rendu impossible... </i>	<i>15</i>
<i>2.1) Le pluralisme des collections pour représenter toutes les opinions : les enjeux.....</i>	<i>15</i>
<i>2.2) Le pluralisme des collections pour représenter toutes les opinions : les limites.....</i>	<i>17</i>
<i>2.3) Des collections adaptées aux usagers pour favoriser le débat.....</i>	<i>18</i>
<i>3. Débattre en bibliothèque : quels positionnements de la part du professionnel ?</i>	<i>21</i>
<i>3.1) Le statut du fonctionnaire et son devoir de réserve.....</i>	<i>21</i>
<i>3.2) Débattre : la frontière entre la sphère professionnelle et la sphère privée pose question.....</i>	<i>22</i>
<i>3.3) Devoir de réserve ou devoir de résistance ? La neutralité, faux-ennemi du bibliothécaire engagé.....</i>	<i>25</i>
<i>Deuxième partie : La méthodologie ; de la grille d'entretien à la transcription....</i>	<i>28</i>
<i>2.1) La présentation du réseau des bibliothèques de Rouen.....</i>	<i>28</i>
<i>2.1.1) Le réseau et ses spécificités.....</i>	<i>28</i>
<i>2.1.2) Focus sur les bibliothèques représentées lors des entretiens.....</i>	<i>31</i>
<i>2.1.2.1) La bibliothèque Parment.....</i>	<i>31</i>
<i>2.1.2.2) La bibliothèque Simone-de-Beauvoir.....</i>	<i>31</i>
<i>2.1.3) La place du débat dans les bibliothèques du réseau de Rouen.....</i>	<i>32</i>
<i>2.2) Les choix méthodologiques et le protocole de recherche.....</i>	<i>34</i>
<i>2.2.1) La conception de la grille d'entretien.....</i>	<i>34</i>
<i>2.2.2) L'analyse de la méthodologie et de ses limites.....</i>	<i>35</i>
<i>2.2.3) La prise de contact avec le réseau des bibliothèques de Rouen et le déroulement des entretiens.....</i>	<i>36</i>

Troisième partie : Analyse des données recueillies lors des entretiens et leur confrontation aux hypothèses.....	38
3.1) Le rôle de la bibliothèque.....	38
3.1.1) <i>La bibliothèque et le débat</i>	38
3.1.2) <i>L'expérience du débat en bibliothèques</i>	40
3.2) <i>Le pluralisme des collections et leur rôle en matière de débat</i>	42
3.2.2) <i>Les limites du pluralisme des collections au service du débat</i>	43
3.3) <i>Le débat face aux questionnements déontologiques des professionnels</i>	45
3.4) <i>L'implication des élus dans la médiation culturelle en bibliothèque</i>	47
Conclusion.....	49
Bibliographie.....	52
Articles.....	52
Chartes.....	53
Codes.....	54
Manifeste.....	54
Mémoire.....	54
Monographies.....	54
Rapports.....	55
Sites internet.....	55
Thèse.....	55
ANNEXES.....	56
Grille d'entretien.....	56
Données recueillies lors des entretiens.....	58

Les bibliothèques de lecture publique sont-elles le lieu pour débattre des questions de société ?

Présenté par Justine Ancelot

Soutenance le 06 septembre 2021

Mots clés : bibliothèque, vocation sociale, débat, participation, devoir de réserve, déontologie, pluralisme, collections

Ce présent mémoire a pour objectif d'éclairer le rôle de la bibliothèque dans la construction de l'esprit critique des usagers par le biais des débats organisés en son sein. Grâce aux entretiens avec des professionnels de bibliothèque, il a été vérifié que les collections pluralistes servent le débat et sont nécessaires pour donner à voir toutes les opinions. Les professionnels respectent le devoir de réserve grâce à un cadre neutre donné par cette institution. Les élus se montrent de plus en plus soucieux de développer la médiation culturelle et prennent conscience que la lecture publique donne aux usagers les clés pour s'émanciper.

The purpose of this study dissertation is to put light on the role of the library in building the critical spirit of users through the debates organized within it. Through interviews with library professionals, it has been verified that pluralistic collections serve the debate and are necessary to convey all opinions. Professionals respect the duty to reserve thanks to a neutral framework provided by this institution. Elected officials are increasingly concerned about developing cultural mediation and are becoming aware that public reading gives users the keys to emancipation.